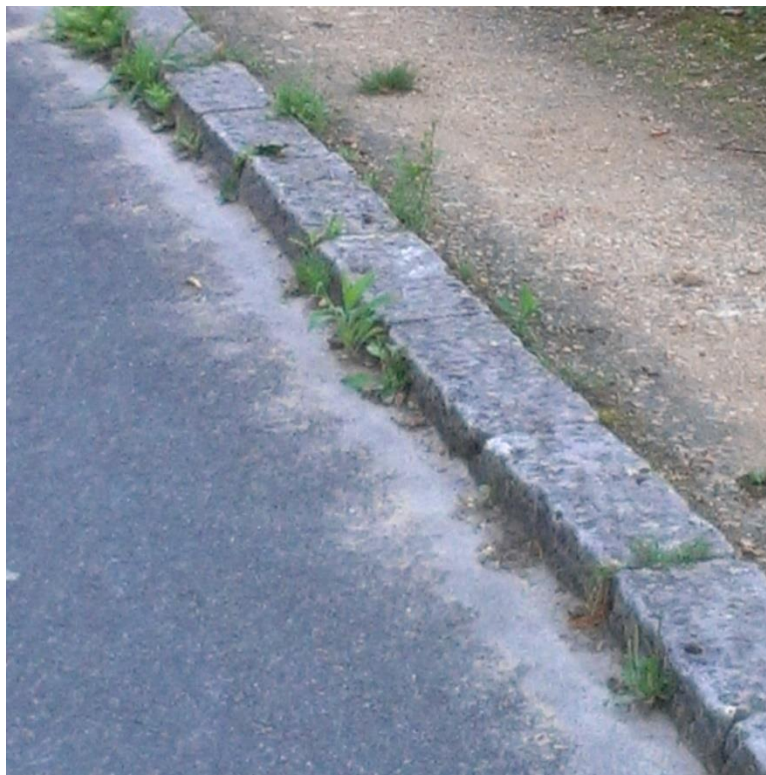


Marie-Anne Chabin

Rouspétances



Critique malicieuse de la société de l'information
à usage de ceux qui pensent (et donc archivent)

Tome 5 : « Rouspétances »

Septembre 2016

Avant-propos

Ces cinquante-deux billets de blog en « -ance » ont été postés chaque lundi matin de mi-septembre 2015 à mi-septembre 2016 sur www.marieannechabin.fr.

Ils constituent le cinquième (et dernier) recueil suffixé de mon blog « Critique malicieuse et hebdomadaire de l'information numérique dans la société à l'usage de ceux qui pensent (et donc archivent) ».

Les quatre précédents recueils (accessibles en ligne sur le blog) sont :

Sérendipité et autres curiosités, 2012

Allegro ma non troppo, 2013

Ecrits en –oire (sur fond blanc), 2014

Texticules acidulés, 2015

La démarche reste la même : utiliser une contrainte d'écriture (le suffixe en –ance cette année) comme instrument sérendipitique. Chaque mot, chaque sujet est une occasion de voyager dans le temps et l'espace, de redécouvrir la réalité du monde et la société numérique sous un autre jour, de rouspéter à propos des inepties que la société nous inflige, sans oublier de sourire car c'est là une activité essentielle pour une vie équilibrée.

L'ouvrage suit l'ordre chronologique de postage des billets.

En fin de recueil, le lecteur trouvera un index des mots-clés et une liste des liens web insérés dans les billets du blog.

Les illustrations sont le plus souvent des photos personnelles.

Je n'ai qu'un souhait : que le lecteur prenne autant de plaisir à feuilleter ce recueil, voire à le lire, que j'en ai pris à le concevoir, voire à l'écrire.

MAC

Table des matières

01-Persévérance	5
02-Assurance	6
03-Balance	7
04-Gouvernance	8
05-Bien-pensance.....	9
06-Provenance	10
07-Connaissance	11
08-Quittance	12
09-Vidéosurveillance.....	13
10-Clairvoyance	14
11-Vigilance	15
12-Concordance	16
13-Surabondance	17
14-Naissance	18
15-Correspondance	19
16- Itinérance.....	20
17-Signifiance	21
18-Déchéance.....	22
19-Sous-traitance	23
20-Redondance	24
21-Croissance.....	25
22-Décroissance	26
23-Excroissance	27
24-Chance	28
25-Ordonnance	29
26-Bienveillance.....	30
27-Confiance I	31
28-Confiance II	32
29-Résistance	33
30-Gourance.....	34
31-Reconnaissance.....	35
32-Maintenance	36
33-Jouissance	37
34-Réjouissance	38
35-Invariance	39
36-Ignorance	40

37-Accointance.....	41
38-Fragrance.....	42
39-Flagrance	43
40-Souffrance.....	44
41-Instance	45
42-Inconsistance	46
43-Vacance.....	47
44-Laitance	48
45-Légifrance	49
46-Relance	50
47-Redevance.....	51
48-Nuance.....	52
49-Fulgurance	53
50-Cybersurveillance	54
51-Soutenance	55
52-Délivrance.....	56
Liens web	57
Index des mots-clés	63

01-Persévérance

Posté le 21 septembre 2015

Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. Citation de Guillaume d'Orange.

Même si un collaborateur de l'opérateur de téléphonie Orange, nommé Guillaume, a pu prononcer cette sentence, entre amis ou lors d'un micro-trottoir, la paternité en revient à Guillaume 1^{er} d'Orange-Nassau, surnommé Guillaume le Taciturne, fondateur de la dynastie actuellement régnante aux Pays-Bas, assassiné à 49 ans (1533-1584), protestant, défenseur de ses droits contre l'hégémonie Philippe II d'Espagne. Sa formule illustre sa vie combative. On la retrouve dans la devise des Pays-Bas sous la forme d'un verbe conjugué au futur : « Je maintiendrai ».

Les deux Orange ont en commun de désigner quelque chose de petit (la principauté d'Orange dans le comtat Venaissin, la petite compagnie britannique rachetée par France Télécom en 2000) qui est devenu quelque chose de grand (un des plus anciens pays de l'Union européenne, une des plus grosses entreprises françaises). L'Histoire est pleine de clins d'œil.



La persévérance présuppose une entreprise, une action, un comportement, une posture que l'on décide de maintenir.

La persévérance s'oppose au renoncement de l'action entreprise alors qu'elle n'est pas achevée, à l'abandon d'une attitude alors que le mobile initial est toujours là.

C'est donc à dessein que j'ai choisi ce terme pour inaugurer ma nouvelle série de billets de blog, avec le suffixe -ance, le recueil de mon année en -ule étant désormais en ligne sous le titre Texticules acidulés.

Car j'ai décidé de persévérer dans l'écriture de ce blogule et de me lancer dans une cinquième année, même si ma persévérance frise l'obstination. En effet, les blogs sont en train de passer de mode. Comme le souligne Loïc Le Meur, pionnier des blogs au tournant du siècle, les blogs comme outils de conversation sont obsolètes et l'échange, aujourd'hui, a migré vers les réseaux sociaux (voir l'article de Vincent Glad dans *Libération* du 8 septembre 2015).

Si le nombre de commentaires ou de *likes* est le seul critère de réussite, mon blog est sans doute un échec. Cependant, je veux espérer que la mesure de la réussite, pour les blogs comme en toutes choses, ne se cantonne pas à la quantité.

Pour ma part, me référant à Guillaume d'Orange plutôt qu'à un autre, la motivation de l'action (si on estime que ce que l'on fait sert à quelque chose) et la satisfaction d'avoir agi plutôt que de n'avoir rien fait sont mes critères de choix. J'ai créé mon blog pour exprimer mes impressions personnelles et professionnelles face à la société de l'information, sans coller à une actualité trop éphémère, et en m'imposant une règle oulipienne d'écriture, en référence à Raymond Queneau (ce dernier aurait-il apprécié d'être associé à Guillaume d'Orange ?). Or, la société de l'information est toujours critiquable et j'ai toujours plaisir à écrire ces texticules hebdomadaires. **Conclusion : je persévère.**

Du reste, l'audience de mon blog, où des billets d'il y a plusieurs mois ou années sont régulièrement consultés, correspond à mon attente, sans parler de tout ce que cela m'apprend. Quant à parler ou non de réussite, il faudrait préciser les critères de jugement. **Et s'il faut être jugé, il est préférable d'être jugé par ses pairs. Des pairs sévères, évidemment.**

02-Assurance

Posté le 28 septembre 2015

Le principe est simple. On paie, un peu, régulièrement, pour constituer un fonds qui permettra de faire face aux dépenses causées par un événement imprévu, subi ou causé par le bien ou la personne assurée : incendie d'une maison, vol d'une voiture, maladie, décès, accident causé à un tiers, annulation d'un concert, etc. On peut tout assurer ; c'est une affaire d'offre et de demande.



Le rapport entre l'assurance et le monde documentaire ? Il y a en a deux : les documents d'assurance et l'assurance des documents (les documents considérés comme actifs documentaires, c'est-à-dire les documents engageants, les archives).

Les documents d'assurance sont un sujet assez bien circonscrit : contrats et justificatifs, appels de cotisation et quittances, attestations, déclarations, et bien sûr (le moins souvent possible pour tout le monde finalement) les dossiers de sinistre. Avec deux risques à la clé : celui, pour l'assuré, d'avoir mal lu ou mal interprété les clauses limitatives (un conseil : se munir d'une loupe et d'un dictionnaire) ; celui, pour l'assureur, d'être confronté à de faux documents (falsifications ou forgeries).

L'assurance des documents est un domaine plus flou car plus subtil. La valeur d'un document ou d'un groupe de documents est plus délicate à décrire et à caractériser que celle d'une moto, d'un bijou, d'un voyage, etc. Or, comment assurer un bien qui n'est pas précisément identifié et pour lequel les conséquences d'un dommage ne sont pas nettement estimées ?

Au début de ma vie professionnelle, dans les archives publiques patrimoniales, la règle entendue était que l'État était son propre assureur : pouvait-il en être autrement ?

À la fin du XX^e siècle, avec le développement de l'externalisation de la conservation d'archives papier (privées puis publiques, même si cela n'est officiellement autorisé que depuis 2009), est apparue la notion d'assurance des archives. Je me souviens d'un contrat gérant le stockage d'environ 10 000 dossiers d'une entreprise dans le domaine du bâtiment et proposant une indemnisation de 100 francs par boîte d'archives perdue... Certaines boîtes contenaient des plans originaux de gros chantiers encore suivis ; d'autres des listings ou des photocopies sans aucun intérêt. Les critères de base étaient le coût estimé de la reconstitution des archives perdues et la probabilité d'en perdre : données assez incertaines.

L'éventail de valeurs des documents rangés dans des boîtes d'archives est plus large que l'éventail des variétés de boîtes de petits pois (qui sont pourtant nombreuses !). C'est que les archives ne sont pas des biens fongibles. Vous recherchez, pour vous défendre lors d'un contentieux, une liasse de facture de juin 2011 ; elle a disparu. Que se passera-t-il si on vous donne à la place une liasse de factures de juillet 2013, provenant des archives d'une autre entreprise ou, mieux, si on vous fabrique des factures toutes neuves pour l'occasion ?

Au fait, que peut-il advenir de grave dans la vie des documents ?

Ils peuvent être déformés ou détruits, entraînant la perte de la preuve et/ou la perte de l'information. Pour ce qui est de la preuve, le code civil (art. 1348) admet en preuve, depuis 1980 (bien avant le numérique), une copie « fidèle et durable » lorsque l'original a accidentellement disparu. Pour ce qui est de l'information, une copie a généralement la même valeur que l'original. Il est donc prudent de créer une copie de sécurité (ou deux ou trois, mais pas cinquante) de ce qui est important, geste administratif bien précis, et de qualifier utilement chaque objet documentaire qui le mérite.

Autrement dit, l'archivage managérial, en qualifiant les documents engageants et mémoriels et en alignant leur traitement sur leur valeur (copie de sauvegarde, métadonnées, contrôle des accès, traçabilité...), est la meilleure assurance documentaire !

03-Balance

Posté le 5 octobre 2015



Nous sommes en pleine période d'anniversaire pour ceux qui sont natifs de son signe. J'en suis et je m'en réjouis. Pour les cadeaux bien sûr, mais aussi parce que, quand on relève de ce signe du zodiaque, avec sa représentation, il est tentant et rassurant de croire que l'on est une personne équilibrée. Qu'est-ce à dire ?

L'équilibre, c'est quand les deux plateaux de la balance (*libra* en latin avant de l'être en anglais) sont à égalité de poids, de force, de valeur. De ce point de vue, un peu et beaucoup conduisent au même résultat dès lors qu'on a deux fois un peu ou deux fois beaucoup, de part et d'autre. Il me semble que cet aspect de la balance n'est pas suffisamment souligné. Une personne qui se dépense peu et mange peu est tout aussi équilibrée qu'une personne qui mange beaucoup parce qu'elle se dépense beaucoup. Si j'osais, je remplacerais manger par boire en pensant aux hommes de mon village (et d'autres villages d'antan) qui, passant leur journée à casser des cailloux pour faire la route, engloutissaient dix litres de piquette par jour, tandis qu'un employé de bureau se contentait d'un demi-verre de vin.

Sur la balance, instrument de mesure et de pesage, un kilo de plume est équivalent à un kilo de plomb. La différence est en revanche perceptible quand on reçoit l'un puis l'autre dans la figure. Ceci dit, si on reçoit un kilo de plomb dans la figure – à supposer qu'on en réchappe, on peut tenter un procès au lanceur de projectile, afin que la Justice définisse la peine qui compensera le dommage subi, au travers d'un jugement équitable. C'est toujours cette notion d'équilibre, de pesée de quelque chose, ici d'une action au regard de son correspondant dans la loi. C'est pourquoi, **la justice est symbolisée par une balance**, ce depuis l'Antiquité et sans doute pour longtemps encore, bien que les plateaux et les fléaux (deux fois moins nombreux) aient quasiment disparu du paysage quotidien au profit des balances électroniques dont la silhouette est moins évocatrice. Après tout, la disquette, plus récente que la balance dans l'histoire des techniques et des technologies, symbolise encore la sauvegarde dans les icônes des logiciels informatiques, alors que la disquette a disparu depuis un bon moment de l'environnement quotidien des utilisateurs d'ordinateurs. Avec l'accélération des choses, les exemples de skeuomorphisme se multiplient.

En parlant de sauvegarde, je songe aux archives.

La balance et les archives ? Voilà un sujet de mémoire pour étudiants en archivistique. Je le traiterais en trois points :

1. la **balance comptable** (mensuelle puis récapitulative) est conservée soigneusement aux archives pendant une période de dix ans, durée légale de conservation des documents de comptabilité ;
2. il y a dans les archives quantités de documents sans intérêt qui se retrouvent là par l'incompétence, la négligence ou l'incurie de certaines **personnes (trop nombreuses hélas) qui balancent n'importe quoi aux archives** ; et n'allez pas croire que c'est mieux avec le numérique ; au contraire, c'est dix fois pire, même si ça se voit dix fois moins ;
3. tandis que la **balance, l'autre, celle de la police**, ne laisse aucune trace dans les archives, par définition ; il existe au ministère des fonds secrets en liquide destinés à équilibrer le service qui consiste à balancer aux flics des informations sur ses amis d'hier ou ennemis de toujours, sport qui remonte lui aussi à l'Antiquité même s'il n'est pas reconnu comme discipline olympique ; donc, tout se fait à *la mano* et rien n'est enregistré, pas de trace de cette activité sensible ; mais quand il n'y a pas d'archives, il y a des témoins, et la presse a « indiqué » récemment que ces fonds seraient parfois déroutés vers d'autres usages...

Ah ! Décidément, il n'y a que les comptables pour être sérieux !

04-Gouvernance

Posté le 12 octobre 2015

Le concept est vaste. Sur ce blog, évidemment, je limiterai mon propos à la gouvernance de l'information.

« Gouvernance de l'information » est une expression courante, intermédiaire entre « gouvernance des données » et « gouvernance documentaire », avant de devenir un jour définitive dans un glossaire partagé par tous. Une définition qui devrait tourner autour de : « dispositif stratégique (processus, normes, indicateurs) visant à responsabiliser les collaborateurs d'une entreprise pour la production, la gestion, la sécurité, la conservation, l'utilisation et la destruction de l'information, dans le respect des objectifs de l'entreprise. » (voir mon billet sur le blog du CR2PA).

Et si la gouvernance de l'information était un dessert ? Qu'est-ce que ce serait ?

La question m'a traversé l'esprit et je n'ai pu l'en chasser avant d'y avoir répondu.

Ma première pensée a été pour la pièce montée. La pièce montée est une construction d'envergure à usage collectif. Sa forme évoque la hiérarchie et cela colle assez bien avec l'image du gouvernail que tient le commandant, le chef. Mais l'organisation hiérarchique n'est plus, au XXI^e siècle, la structure la plus efficace dans le domaine de la maîtrise de l'information. Par ailleurs, les nombreux petits morceaux, bien qu'ils soient savamment agencés dans l'ensemble, sont indépendants les uns des autres et le croquant de la nougatine ne permet pas à la crème pâtissière de circuler aisément d'un secteur à l'autre.

J'ai également écarté le millefeuille. En effet, si l'empilement des démarches de gestion de l'information comme autant de strates qui tantôt s'effritent tantôt s'écrasent est le reflet de la réalité dans un certain nombre d'organisations, cette réalité ne saurait être qualifiée de gouvernance de l'information car justement, si on se contente d'empiler les couches, il n'y a pas de gouvernance.

L'omelette norvégienne ? Un cœur de glace avec un entourage alcoolisé qui joue avec le feu... Non, cela ne convient guère dans le monde de l'entreprise et du document.

Après quelques autres hésitations, la charlotte s'est imposée à mes yeux. La charlotte, bien sûr !



- *primo*, le périmètre est bien délimité ; les biscuits à la cuiller, grâce au moule choisi par le chef, forment comme une palissade dans un matériau à la fois solide et poreux pour permettre la respiration de l'ensemble, ce qui n'est pas sans rappeler l'entreprise, avec ses contours bien définis qui autorisent cependant les flux entrants et sortants selon des voies bien orchestrées ;
- *secundo*, dans l'espace ainsi circonscrit, les différents ingrédients se mélangent harmonieusement, avec des textures fermes (morceaux de fruits) ou onctueuses (crèmes ou compotes), le *hard* et le *soft* en quelque sorte ;
- *tertio*, la charlotte connaît un grand nombre de recettes possibles grâce à une grande adaptabilité : la taille du dessert, le style de biscuits, les fruits ou le chocolat et l'ajout ou non de quelques gouttes d'alcool sont liés aux contraintes du moment, aux influences culturelles, au désir d'innovation, à la personnalité du chef, aux goûts et habitudes des consommateurs, etc. Tout comme, dans l'entreprise, la gouvernance de l'information se construit en fonction de la volonté de la direction générale, de l'environnement réglementaire, des influences externes, des risques et des compétences.

Sincèrement, plus j'y songe et plus la charlotte me paraît être le bon dessert pour symboliser la gouvernance de l'information, bien meilleur en tout cas que la tarte à la crème ou l'English pudding...

05-Bien-pensance

Posté le 19 octobre 2015

Qui peut être contre le bien ? Personne.

Qui peut être contre la pensée ? Personne.

Qui peut être contre la bien-pensance ? Beaucoup de monde, j'espère !



Le mot bien-pensance a presque un siècle (forgé par Georges Bernanos) mais on pourrait croire que c'est un mot du XXI^e siècle ; j'en veux pour preuve que la moitié des occurrences de ce mot dans les archives du journal *Le Monde* (depuis 1944) se concentre sur la période 2010 – 2015...

Surfant un peu, je lis la référence suivante : « **Michel Onfray résiste à la bien-pensance de l'émission "On n'est pas couchés" » du 19 septembre 2015**. Moi qui n'ai pas la télévision et qui n'ai jamais regardé une émission de Ruquier, je profite de l'occasion et visionne, avec quelques semaines de retard, la vidéo sur le site arretsurinfo.ch.

Je ne pouvais pas mieux tomber pour illustrer le concept !

Michel Onfray, dont je n'apprécie pas particulièrement les thèses et les ouvrages (je l'ai déjà épinglé sur ce blog) y est confronté à deux individus, un gars et une fille, présentés comme des « journalistes », qui le soumettent à la question :

Quelle définition donnez-vous du mot « peuple » ?

Onfray, clairement, calmement, explique : « Le peuple, pour moi, c'est ceux sur lesquels s'exerce le pouvoir et qui n'ont pas la possibilité d'exercer du pouvoir ». C'est une définition. Manifestement, ce n'est pas la bonne, la réponse attendue par l'inquisiteur :

Qu'est-ce que le peuple, répondez !

Mais, je vous ai répondu tout à l'heure...

Répondez !

N'étant pas une habituée de l'émission, je me dis alors qu'il s'agit peut-être d'un tribunal fictif, d'une mise en scène pour dénoncer la pensée unique. Mais non, Pierre Desproges et Michel Polac sont morts et enterrés depuis longtemps, hélas.

Et les deux énergumènes de redoubler d'agressivité, le visage congestionné, les yeux mi-clos, la bouche entr'ouverte, prêts à bondir au signal, sortant les citations de leur contexte, refusant d'entendre les réponses, suggérant des réponses toutes faites qu'il suffirait à Onfray de reconnaître pour être conduit *illico* au bûcher. Sidérant !

Mais où ont-ils fait leurs classes ces deux-là ? Au près de saint Dominique ? Chez Staline ? À la Kommandantur ? Pas possible, ils sont trop jeunes.

Les deux individus en question (c'est le cas de le dire !), plutôt réputés dans leur petit monde (leur nom n'a aucun intérêt ici, je m'en voudrais de leur faire de la publicité), se comportent exactement comme les sbires d'un système qui tient le pouvoir, qui ne veut pas le perdre et qui envoie ses petits soldats, dopés à mort, attaquer les infidèles. Attention, Onfray dit des choses simples, que tout le monde peut comprendre, que certains citoyens éprouvent peut-être et ne savent pas exprimer (n'est-ce pas le rôle des intellectuels, justement, d'exprimer les idées ?). Onfray pense mais il pense mal, donc il est dangereux.

C'est ça, aujourd'hui, la bien-pensance, un fléau idéologique, l'opinion du pouvoir en place qui veut interdire à ceux qui pensent différemment de s'exprimer, en attendant de pouvoir leur interdire de penser...

De l'émission, je retiens surtout le titre : On n'est pas couchés ! (Mais je n'en suis pas si sûre...)

06-Provenance

Posté le 26 octobre 2015

Le principe de provenance est le principe fondateur de l'archivistique, formulé au milieu du XIXe siècle en Europe (*principle of provenance* en anglais, ce qui dit assez l'importance du concept).

Ce principe postule que « les documents d'une même provenance forment un tout et doivent être conservés groupés parce que c'est le seul moyen de rendre compréhensibles la structure et le fonctionnement de l'organisme qui les a créés » (UNESCO) ou encore que « chaque *document* doit être maintenu ou replacé dans le *fonds* dont il provient » (Archives de France). C'est pourquoi le principe de provenance s'appelle aussi *principe de respect des fonds*. Les archivistes parlaient naguère de **production organique** des archives ; on parle aujourd'hui du **contexte de création**. C'est la même idée. Les archives dans leur contexte de création sont toujours plus fiables.

Le principe de provenance s'oppose au **principe de pertinence** suivant lequel les archives sont organisées selon un critère de contenu, par exemple : on mélange les archives du ministère de l'écologie, celles du parti Europe-Ecologie-Les Verts (EELV) et celles des associations de défense de l'environnement pour les reclasser par thème (climat, agriculture, biodiversité...).

Cependant, le principe de provenance/respect des fonds a connu, connaît et connaîtra des évolutions. J'en note quatre :

1. la première a été d'abandonner le regroupement physique des archives d'un même fonds, dès lors que l'inventaire des archives témoigne de la cohérence du fonds ; avec la croissance des volumes et l'informatisation des inventaires, la question de dissocier unité intellectuelle et unité matérielle ne se pose plus même ;
2. le second point est la (mauvaise) pratique de prendre à la lettre le respect des fonds et de l'appliquer à des fonds désorganisés en s'ingéniant à respecter ce désordre : on voit l'intérêt pour étudier la désorganisation des services (un vrai sujet au passage) mais c'est au détriment de la cohérence des sources historiques et de leur exploitabilité ;
3. le troisième point est l'excès inverse quand le zèle de l'archiviste le conduit à formater le fonds à son image, en instaurant le classement qu'il estime le meilleur pour l'historien, sans prendre en compte suffisamment l'histoire de l'administration ou de l'entreprise qui a accumulé ces archives ;
4. la quatrième évolution se remarque depuis la fin du XXe siècle : **les deux opérations, naguère distinctes, de constitution des sources archivistiques puis de collecte des sources documentaires pour la recherche ont tendance à se confondre (mêmes acteurs, concomitance)**. Le premier exemple de ce nouveau type de fonds a été les archives LGBT, issues de la collecte par l'Académie Gay & Lesbienne auprès du public dans le but de « préserver la vérité sur notre histoire ». Un exemple plus récent se trouve dans les actions de collecte de documents après les attentats de Charlie-Hebdo : dès janvier, les archives de Rennes ont organisé la sauvegarde des messages "Charlie" (parallèlement donc à la collecte classique des archives municipales) ; et il y a quelques semaines, la bibliothèque de l'université de Harvard a lancé un appel au don de documents autour de cet événement, spécialement les documents éphémères, est-il précisé.



On appelle ainsi archives, en plus des fonds organiques collectés dans le respect du principe de provenance, des collections documentaires qui obéissent d'abord au principe de pertinence.

Il résulte de tout cela une triple exigence pour les professionnels de la mémoire collective : connaître le passé, anticiper l'avenir et vivre avec son temps.

07-Connaissance

Posté le 2 novembre 2015

J'aime bien l'articulation progressive que l'on rencontre ici ou là, entre les mots donnée, information et connaissance (au singulier). Je comprends que :

1. **la donnée est une chose brute**, un morceau de matière, un être ou un fait observable, un signe visible ou lisible, mais une chose qui porte un nom car la donnée n'existe qu'à partir du moment où l'homme ou la machine déléguée par l'homme la prend en compte, parmi d'autres données. Au passage, on peut noter que le mot donnée n'existe pas en anglais, *data* étant un pluriel comme en latin ; pour désigner l'unité, on dira *fact*, ou *piece of data* ou *data element* ;
2. **l'information est une proposition composée d'un sujet et d'un verbe, avec ou sans compléments** (objet, lieu, temps...), pour décrire une réalité ou exprimer une idée à partir d'un groupe de données ; que ce soit du point de vue de l'émetteur ou du point de vue du récepteur, une information se présente sous la forme d'une phrase qui a un sens ;
3. **la connaissance se place au niveau du récepteur de l'information ; elle est le résultat d'une information non seulement ingérée et digérée** (acquise), mais encore exploitée ou du moins exploitable par la personne concernée ; la connaissance est la transformation de l'information pour l'action, l'action qui naît avec l'information (cf l'étymologie du mot connaissance : naître avec).

Soit un lâcher de ballons dans le ciel.



Les **données** sont : les matériaux (matière plastique de couleurs différentes, ficelles), les éléments géographiques (coordonnées Lambert du lieu, altitude, vitesse du vent, présence de nuages, température), les cartons accrochés aux ballons, les mots écrits sur les cartons mais aussi le nom de l'organisateur, l'aéronef d'où les ballons sont lancés, le nom des personnes impliquées, les mobiles de l'opération, etc.

L'**information** est le film, l'annonce ou le récit du phénomène à des (télé)spectateurs : Aujourd'hui à tel endroit il y a eu/Levez les yeux et regardez... Les ballons... Lancés par/pour... Le même spectacle peut donner lieu à diverses informations.

Pour une part des spectateurs ou auditeurs de l'information, il n'y aura aucune suite ; l'information glissera vers l'abîme, emportée par le flux de centaines ou milliers d'autres informations. Pour d'autres, l'information conduira à une action particulière, rendue possible par cette information, issue directement de cette information, liée par l'intelligence du récepteur à d'autres informations, d'autres données ; elle sera transformée en **connaissance**, avec des manifestations diverses selon la personnalité de chaque acteur :

- récupérer un des ballons pour le donner à un enfant,
- écrire un poème sur les ballons,
- contacter le responsable de l'opération dans le but d'organiser une opération du même type
- envoyer de l'argent à l'adresse indiquée sur les cartons,
- étudier les restes de ballons éclatés pour essayer d'en fabriquer de plus gros ou de plus solides,
- etc.

Les données peuvent être démultipliées, les informations aussi mais si la connaissance est liée à la personne humaine, elle n'est pas extensible dans les mêmes proportions ; il faut le temps de l'ingestion-digestion, le temps et la capacité de fixer l'information, comme on fixe le fer ou le calcium. N'y a-t-il pas un problème dans l'écart croissant entre l'information, exponentielle, et la connaissance, qui ne l'est pas ?

08-Quittance

Posté le 9 novembre 2015

La quittance est au monde locatif ce que le diplôme est au monde universitaire ou l'ordonnance au monde médical : le nom d'un acte écrit dont l'usage s'est restreint au fil des siècles à un domaine bien spécifique de la vie courante.

La plupart des quittances concernent aujourd'hui des loyers, l'essentiel des diplômes sanctionnent des études et la grande majorité des ordonnances sont le fait des médecins.

Qu'est-ce qu'une quittance ?

La quittance est un écrit signé par lequel le signataire atteste que, à telle date, telle personne, nommément désignée dans le texte, ne lui doit plus rien. La quittance est donc une attestation que ce qui était dû est payé et que le débiteur est désormais libre (sens premier de l'adjectif *quitte*) et peut se sentir tranquille (*quietus* en latin, ayant donné *quitte* au Moyen Âge).

Les éléments nécessaires et suffisants pour une quittance sont le nom du débiteur, la signature du créancier et la date de la quittance. Le montant de la somme due ou de la dette n'est pas indispensable dans l'acte de quittance puisque, au moment de son établissement, le dû, qu'il soit précisé quelque part dans un contrat ou convenu oralement, fait partie du passé. Le montant acquitté n'apporte rien au titre que représente la quittance pour son bénéficiaire et n'apporte rien à l'auteur de la quittance. C'est ce qu'on peut voir dans l'illustration ci-dessous, une quittance de frais médicaux de 1783, sans précision de tarif ; c'est dommage pour l'historien de la médecine et de son coût, mais c'était inutile pour les personnes concernées. Le rôle de la quittance est de prouver que la dette est éteinte, non de tracer son montant.

Quittance médicale de 1783, archives familiales

C'est ce qui différencie la quittance du reçu. Le reçu doit, lui, indiquer le montant de la somme versée mais ne dit rien sur le fait que la personne qui a versé cette somme doit encore quelque chose ou non ; ce n'est pas son rôle. Le reçu est un document comptable ; la quittance est un document juridique.

De nos jours, où on aime bien tout mélanger, quittance et reçu se confondent volontiers, à commencer par la quittance de loyer sur laquelle le droit et la pratique recommandent de mentionner le détail des sommes versées et la période correspondante. Il en est de même pour les quittances de cotisation des assurances ou pour les quittances de factures EDF. La quittance et le reçu ont fini par se pacser pour faire d'une pierre deux coups.

Depuis quelques décennies, la quittance liée à la maison (loyer, EDF) s'est vue dotée d'un rôle supplémentaire, celui de prouver le lieu de résidence dans une démarche administrative, sociale ou bancaire. La quittance délivrée à Madame Michu, locataire d'un appartement 99 rue Gambetta à Trifouillis-les-Oies, est devenue **une pièce justificative de domicile**. C'est la troisième fonction de la quittance dans son histoire, sans lien avec le signataire de la quittance. Madame Michu pourra se servir de sa quittance de loyer pour une demande d'allocations logement auprès de la Caisse d'allocations familiales, ou encore comme justificatif de domicile pour un dossier de prêt à la consommation.

La quittance, malgré ces subtilités, n'a pas inspiré les écrivains. Une exception toutefois avec Paul Féval (le père du sympathique Lagardère), auteur au milieu du XIXe siècle d'une épopée irlandaise où les « payeurs de minuit », catholiques, pourfendent les protestants anglais à la clarté de la lune, donnant lieu à une « **Quittance de minuit** ».

09-Vidéosurveillance

Posté le 16 novembre 2015

Combien y a-t-il de caméras de télésurveillance en France ? Dans l'espace public ? Dans les locaux commerciaux et industriels ? Chez les personnes privées ? Un certain nombre, assurément.

La vidéosurveillance m'inspire trois réflexions.

D'abord, la vidéosurveillance, appelée aussi vidéoprotection, se présente comme un instrument moderne d'une relation suzerain/vassal redéfinie. Le suzerain, le chef, le patron, décide de la mise en place de la caméra et de son activation pour exercer son contrôle des allées et venues en certains lieux afin de protéger les populations sous son autorité contre des malfaiteurs éventuels, par son côté dissuasif dans un premier temps, par les traces qu'elle crée ensuite. Le vassal, ou plutôt les vassaux, acceptent que leurs mouvements soient enregistrés par des machines, en échange de la protection de leur personne contre l'ennemi extérieur, prérogative du seigneur. Les deux facettes de la caméra – surveillance et protection – ne sont pas infaillibles : d'un côté, le malfaiteur peut agir sans que la caméra l'ait détecté ni empêché de nuire ni identifié après son méfait ; de l'autre, les images enregistrées peuvent être dommageables au vassal si elles sont exploitées en portant atteinte à sa vie privée, au mépris d'un cadre juridique assez strict. Les deux facettes font cause commune. Elles s'équilibrent dans l'organisation de la société.

Ensuite, **la vidéosurveillance, désagréable en soi** (sauf pour les narcissiques qui cherchent leur quart d'heure de fausse gloire et adressent leur plus beau sourire à la caméra), est **relativement moins désagréable que la géolocalisation** et toutes les autres astuces des réseaux numériques qui nous surveillent d'autant mieux qu'on ne les voit pas à l'œuvre. Sans généraliser et en tenant compte des exceptions, on sait quand on est filmé ou susceptible de l'être par une caméra de vidéosurveillance ; on ne sait pas quand on est géolocalisé (si ce n'est que c'est potentiellement H24 si on a un smartphone, cas fréquent) et on ne sait pas concrètement si la capture des données vient de la droite, de la gauche, du centre ou du plafond, si elle passe par un objet de proximité, par un individu ou par un satellite.



La vidéosurveillance est au réseau mondial ce que la marée est au tsunami...

Enfin, la vidéosurveillance est une source d'archives audiovisuelles abondante, caractérisée par des flux de données, en l'occurrence des images, systématiques, localisées, contextualisées donc exploitables sur le plan historique si on les conservait. Mais les images des caméras de surveillance sont des archives temporaires. La réglementation française (CNIL) dispose que la conservation des images issues de caméras de surveillance ne peut excéder un mois, sauf si une procédure judiciaire a entre temps demandé la saisie de certaines images, dûment extraites selon des règles bien précises. C'est dommage car, vu la fascination de l'image pour le plus grand nombre, que ce soit des images d'archives ou des images retravaillées par des cinéastes ou d'autres artistes, on aurait là, pour demain, de remarquables témoignages sur la vie d'aujourd'hui.

Et la protection de la vie privée alors ? Alors, il y aurait trois solutions :

1. flouter les visages, ce qui emploierait un certain nombre de personnes (un moyen de faire baisser les chiffres du chômage ?) ;
 2. solliciter l'autorisation des personnes filmées, ce qui occuperait davantage de monde encore... mais ferait perdre aux images l'essentiel de leur intérêt ;
 3. attendre qu'il y ait prescription : la réglementation actuelle ne laisse aucune perspective sur ce plan. Pourtant, on pouvait voir il y a quelques jours, à l'occasion de la commémoration de la Première Guerre mondiale, les images d'archives montrant de pauvres poilus en train de se faire plumer... Après un siècle il y a prescription, et même après cinquante ans si on s'appuie sur l'article L213-2 du code du Patrimoine.
- Mais qui pourrait avoir l'idée de conserver des bandes de vidéosurveillance en cachette pendant cinquante ans ?**

10-Clairvoyance

Posté le 23 novembre 2015

La clairvoyance est la faculté de voir ce que d'autres ne voient pas, de discerner dans une situation confuse les apparences qui se rapprochent de la réalité et celles qui la déforment, d'identifier les éléments qui sont déterminants pour l'avenir. De voir clair, et d'en tenir compte pour agir.

La clairvoyance est innée ou cultivée, comme bien des qualités.

Elle est innée, *a priori*, chez les voyants et les voyantes, autrement dit les médiums. Attention à ne faut pas confondre *médiums*, pluriel de *medium* (la personne), avec *media* pluriel de *medium* (le support de l'information), ni avec *médias*, pluriel de *média* (l'organe de communication). Cela dit, il y a un point commun qui est la médiation opérée (censée être opérée) par chacun de ces spécialistes entre l'individu et le monde dont il souhaite avoir connaissance. Si tous les médiums et tous les médias étaient clairvoyants, ça se verrait... Bref, tout cela est très moyen...

Ceux pour qui la clairvoyance n'est pas une disposition naturelle cherchent parfois à l'acquérir par l'étude, la discipline, mais surtout l'observation et la réflexion. Une telle attitude est louable chez tout individu. Elle est obligatoire pour tous ceux qui exercent une autorité. **Tous les chefs qui sont amenés à prendre des décisions qui obèrent le portefeuille, l'avenir, voire la vie de leurs administrés et de leurs clients présents et futurs, ont un devoir de clairvoyance.** Tous les domaines de la vie collective sont touchés, depuis la gestion des archives jusqu'à la conduite des affaires du monde, en passant par la production des lois.

Être clairvoyant dans la gestion des archives, c'est notamment intégrer le fait que l'information qui constitue la mémoire collective échappe de plus en plus aux circuits administratifs de production et de collecte du vingtième siècle ; mais aussi admettre que les deux tiers de l'information existante ne doivent pas être conservés et se concentrer sur le tiers pertinent.

Être clairvoyant pour diriger un pays, *a fortiori* quand ce pays est la cible d'un terrorisme international exalté, c'est faire l'effort de lever la tête pour voir autre chose que le bout de ses chaussures (fussent-elles de luxe) ; c'est ingérer dans ses fonctions le fait que la mondialisation n'est pas une opportunité unilatérale de commerce, de tourisme ou d'idéologie, mais une interpénétration de tous les courants ; c'est s'intéresser aux idéaux des jeunes générations, même quand elles n'aiment pas Madonna ou Psy ; c'est comprendre que quand on décapite un pays, c'est comme quand on décapite un corps, les morceaux s'en vont chacun de leur côté et peuvent devenir fous ; c'est ne pas séparer les victimes d'ici et les victimes de là-bas comme si ces dernières n'étaient pas les victimes du même mal ; c'est considérer les événements du monde comme des événements qui concernent tout le monde, par exemple le fait que, si on en croit l'étude de l'*Institute for Economics and Peace*, l'année 2014 a connu une augmentation de 80 % des victimes du terrorisme dans le monde par rapport à l'année précédente, avec plus de 32 000 morts dont près de 10 000 en Irak...



Être clairvoyant, c'est ne pas confondre l'individu et le groupe, l'émotion et la raison d'État, la loupe et le télescope, le général thébain Épaminondas, vainqueur de Sparte au IV^e siècle avant J.-C., et le jeune Épaminondas qui, ayant été instruit que pour transporter un morceau de beurre par temps chaud, il faut l'envelopper dans une grande feuille et le tremper régulièrement dans la rivière, applique le même traitement la semaine suivante à son petit chien, ne « clairvoyant » pas que le contexte a changé...

11-Vigilance

Posté le 30 novembre 2015

Certains mots ont une couleur. La vigilance, c'est orange. Météo France l'a décrété. Les médias l'ont répété. Nous l'avons ingurgité.

Ce qui frappe dans cette vigilance orange prédominante, ce n'est pas seulement la couleur, c'est aussi le fait que la vigilance ne renvoie plus à un état de veille de personnes sur ce qui les environne et peut les menacer. La vigilance se présente comme un statut, accordé à un lieu, à une zone géographique ; on entend dire : tel département « est placé en vigilance orange ». **La construction grammaticale passive (« est placé ») est frappante parce que paradoxale** : les services spécialisés assument la vigilance et prennent des mesures préventives face aux débordements de phénomènes naturels ou humains. La population, elle, est invitée à rester chez elle et écouter les consignes. La vigilance est décrétée puis levée. C'est un objet que les autorités manipulent. Signe des temps, sans doute. Ne vous souciez de rien, soyez heureux, consommez, l'État, les banques et les algorithmes s'occupent de tout pour vous !

On serait tenté, en ayant fait un peu de latin ou d'étymologie, de croire que la vigilance consiste à être attentif, à observer les choses qui se passent, en relation avec des choses désagréables qui se sont passées auparavant pour mieux comprendre ce qui va peut-être se passer demain et donc anticiper. Mais non, la vigilance, c'est un truc qu'on dit à la radio.

J'avoue que, en matière de catastrophes naturelles, je pensais naïvement que la vigilance consistait, non pas à quitter sa maison de bord de mer ou de rivière quand les autorités le demandent via les médias après avis de tempête, mais à s'informer des risques d'inondation (sur un temps long que permettent aujourd'hui les archives) avant de construire une habitation en zone inondable. Manifestement, je ne suis à la page en matière de vigilance...



Mais je veille... J'ai ainsi appris que la vigilance n'était pas qu'orange. **Elle peut quasiment revêtir toutes les couleurs de l'arc-en-ciel** (pour une graduation des risques météorologiques, c'était tentant et cela ne manque pas de poésie, voire d'humour).

Il existe ainsi la vigilance rouge (orange très mûr, comme pour les feux de la circulation) qui n'a rien à voir avec le fait de voir rouge car quand on voit rouge, on n'est généralement plus en état de faire attention à quoi que ce soit... La vigilance jaune est une vigilance moins vigilante que la vigilance orange qui sert de référence. Logique.

La vigilance verte est ma préférée : c'est quand il n'y a pas besoin d'être vigilant. C'est la non-vigilance. Le concept est intéressant : le vert renvoie au non. Est-ce transposable ? À la lumière, à l'école, au paradis... ?

Pour poursuivre dans les couleurs froides, on trouve mention de la vigilance bleue avec des définitions divergentes : c'est un intermédiaire entre la vigilance jaune et la vigilance orange (mystère des couleurs...) ou bien une vigilance dédiée aux océans (plus facile à comprendre). La vigilance violette s'applique aux situations extrêmes. C'est plus que rouge. C'est le maximum envisagé.

Il n'y a finalement que la vigilance indigo qui n'a pas (encore) droit de cité. Ce serait quoi ?

J'écarte tout de suite le lien avec la société de construction INDIGO (ex VINCI), encore que l'on pourrait en trouver un : VINCI a le monopole des parkings en région parisienne, ce qui peut alerter d'une part sur les parkings comme type de lieu requérant une vigilance certaine, et d'autre part sur le phénomène de monopole qui n'est pas un très bon signe, ni économique ni politique.

J'opte donc pour un hommage à *D'Outremer à Indigo*, de Blaise Cendrars. Cendrars, pour avoir vécu l'enfer des tranchées et y avoir laissé un bras alors qu'il était étranger et engagé volontaire dans la Grande guerre, était, d'expérience, un observateur permanent, un homme vigilant en quelque sorte, un vrai.

12-Concordance

Posté le 7 décembre 2015

Le numérique a donné un coup de vieux à la concordance, je veux dire à ce type de document appelé concordance qui met en relation des informations de même valeur ou de valeur proche.

Il existe en fait deux types de concordances.

Le premier est la **concordance philologique** qui, pour une même œuvre, indique les occurrences des mots essentiels du texte. Un index ? Non, beaucoup plus qu'un index car ce ne sont pas seulement les mots mais les passages qui les contiennent qui sont présentés dans la concordance. L'importance de la concordance est indexée sur l'importance de l'ouvrage. La Bible est le plus ancien et le plus célèbre ouvrage ayant donné lieu à concordances. Mais il existe des concordances pour toute œuvre monumentale, qu'elle soit philosophique ou littéraire. Dire que des érudits ont jadis passé leur vie d'étude à établir des concordances qu'un micro-ordinateur sait produire en quelques minutes ! Voilà de quoi méditer sur l'humanité et la technologie...

Il faut mentionner une variante de ce type de concordance : il s'agit de la mise en regard des termes utilisés par différentes traductions d'un même ouvrage, afin de voir si le même mot d'origine a toujours été traduit de la même façon. C'est un exercice très instructif, à maints égards. Exemple : les liens entre le mot « amour » dans une traduction française de la Bible (et il en existe plus d'une !) et les termes latins, grecs et hébreux correspondants. Dans un contexte plus récent et plus modeste, on pourrait faire une concordance des traductions du mot « record » dans les normes sur l'archivage (je l'ai fait pour les normes ISO 15489, MoReq et ICA-Req).

Le second type de concordance est la **table de concordance** entre deux systèmes d'information qui décrivent une même réalité. L'expression « système d'information » est un peu grandiloquente ici car il n'est pas directement question d'informatique ni de réseau mais d'une convention de cotation, numérotation, datation d'une réalité telle que :

- la description d'un fonds d'archives ou de bibliothèque,
- la chronologie du temps historique,
- les immeubles et maisons d'une ville,
- un code de loi,
- les identifiants des adhérents d'une mutuelle dans un système d'information (au sens informatique cette fois), etc.

MOIS	An II — 1793-1794	An III — 1794-1795	An IV — 1795-1796
1 ^{er} Vendém....	22 sept. 1793	22 sept. 1794	23 sept. 1795
15 —	6 oct.	6 oct.	7 oct.
1 ^{er} Brumaire....	22 oct.	22 oct.	23 oct.
15 —	5 nov.	5 nov.	6 nov.
1 ^{er} Frimaire....	21 nov. 1793	21 nov. 1794	22 nov. 1795
15 —	5 déc.	5 déc.	6 déc.
1 ^{er} Nivôse	21 déc.	21 déc.	22 déc.
15 —	4 janv. 1794	4 janv. 1795	5 janv. 1796

Lorsque, pour une raison X (il y a une nouvelle norme à appliquer, les choses ont tellement évolué qu'il faut remettre tout à plat, mon prédécesseur était un imbécile et je vais réformer tout cela...), on re-date, on re-numérote, on ré-identifie ou on re-cote un ensemble de documents, de paragraphes, d'objets ou de personnes, il est souhaitable, pour préserver la connaissance acquise via l'ancien système par tous les utilisateurs depuis l'origine de cet ancien système (ça fait en général plus de monde qu'on ne croit), d'établir une table de concordance. Si on ne le fait pas, cela occasionne quelques heures d'archéologie documentaire (bah ! il faut bien s'occuper).

Et donc, je disais que c'est chose facile avec les outils numériques, ou du moins chose plus facile que naguère car il reste toujours une part de cas de figure que seul l'humain peut régler.

Le numérique n'impacte pas que la concordance philologique, bibliothéconomie, juridique ou administrative. Son influence s'exerce aussi sur la concordance des temps. La vie connectée a réglé cette question grammaticale de façon particulièrement originale et tout à fait innovante : on vit l'instant ; il n'y a plus qu'un seul temps ; plus besoin de concordance ! **Les réseaux sociaux ont tué le plus que parfait aussi bien que le futur antérieur. Vive le présent de l'indicatif !**

13-Surabondance

Posté le 14 décembre 2015

L'abondance, c'est beaucoup, c'est bien (abondance de biens ne nuit pas).

La surabondance, c'est trop.

L'abondance est une notion désuète, tout comme la corne qui la symbolise dans un décor bucolique d'un autre âge. La corne d'abondance est passée de mode, comme la corne de brume (électrifiée) sans parler d'autres cornes...

L'heure est à la surabondance. À l'échelle planétaire, les concepts qui se maintiennent à l'équilibre se font rares. Qu'est-ce qui ne déborde pas ? Qu'est-ce qui n'excède pas les cadres classiques des choses ?

Aujourd'hui, on se penche davantage sur la surconsommation que sur la consommation. On disserte du surendettement et non plus du banal endettement. La surpopulation et le surarmement sont des sujets de débats que les notions de population et d'armement ne provoquent plus.

A priori, le préfixe « sur » s'oppose au préfixe « sous » : la surexploitation des énergies fossiles *versus* la sous-exploitation de l'énergie solaire ; la suralimentation des Américains *versus* la sous-alimentation des Zimbabwéens, etc.



J'en arrive, naturellement, à la surabondance de l'information.

Le monde de l'information hyperconnecté est la meilleure illustration des effets négatifs de la surabondance. On produit de l'information, on la diffuse, on la duplique, on stocke les données, sans discernement, sans contrôle, sans gestion. « Lorsque la surabondance de communication génère de la sous-abondance de valeur ! » a écrit Toufik Lerari, PDG de Tequilarapido, dans *Les Echos*. L'information surabonde et se déprécie parce qu'elle déborde, dégouline, s'accumule, surinfome et... désinforme.

Et ce n'est pas tout. Cette surabondance d'information et de données est nuisible pour la planète.

D'après une étude du cabinet américain Gartner qui remonte à 2007, la quantité de CO2 émise par ces technologies de l'information (transfert, stockage et traitement des données) représente **environ 2% des émissions mondiales**, soit autant que le trafic aérien international... Les technologies ont évolué et se sont améliorées depuis dix ans mais ce qui n'a pas changé, ou plutôt ce qui a empiré, est le volume d'information inutiles stockées, transférées et traitées.

Les experts du domaine s'accordent à dire que **les deux-tiers de l'information** dans l'entreprise, mais sans doute ailleurs aussi, **n'a aucune valeur** métier, juridique ou réglementaire. À quoi bon cette sur-conservation ? Qu'en ressort-il sinon de la désinformation et des émissions de CO2 ?

La Conférence des parties dans sa vingt-et-unième réunion (COP21) vient de se terminer sans échec mais tout reste à faire. Alors, n'hésitez plus :

DÉTRUISEZ LES DONNÉES INUTILES, PAS LA PLANÈTE !

14-Naissance

Posté le 21 décembre 2015

La naissance est une des choses les mieux partagées. Chacun en a une. Et pas seulement les individus. Tous les êtres vivants, s'ils pouvaient parler, pourraient en dire autant. Et même les choses, les idées, les organisations qui existent, toutes sont passées par la case naissance.

À côté de l'être lui-même ou de la chose elle-même qui témoigne directement de sa propre existence, la naissance se prouve le plus souvent par un acte écrit : déclaration de l'enfant à la mairie, vote des crédits de construction d'un hôpital, statuts d'une entreprise, bulletin d'adhésion à la SACEM, déclaration de saillie et de naissance d'un chaton, manifeste d'un nouveau courant littéraire, etc.

L'acte de naissance le plus répandu, depuis le plus long temps, est le premier évoqué ci-dessus : l'acte de d'état civil. L'acte de naissance procure à l'individu d'abord une identité, ensuite des droits et des obligations. Ce n'est pas un hasard si les actes de naissance ne sont pas des procès-verbaux indépendants les uns les autres comme autant de témoignages de l'arrivée d'un nouvel individu ici ou là, qu'on archiverait là ou ailleurs, mais des registres rigoureusement tenus dans chaque parcelle du territoire national qu'est la commune. Sauf exception qui confirme la règle, la naissance des individus n'est pas un événement libre ; elle est encadrée par la loi. La naissance des entreprises l'est aussi. Celle des animaux également dans de nombreux cas.

Le jour venu, la mort est enregistrée à son tour. L'administration gère le début et la fin de tout ce qu'elle peut gérer.



La naissance et la mort encadrent ce qu'on appelle le cycle de vie – qui est en réalité plus un déroulé linéaire qu'un cycle (mais ça, c'est une autre histoire, qui me ferait pédaler trop loin). Naissance et mort sont deux événements que l'on peut dater, en jour et heure autrefois, à la seconde près aujourd'hui, mais évidemment, en attendant le second (on n'est pas pressé), c'est le premier, la naissance, qui sert de point de repère pour organiser l'entre-deux, qu'on appelle la vie, grâce à l'âge (vaccination, âge scolaire, majorité électorale, mal de dos, retraite...).

De l'acte de naissance à la naissance de l'acte, il n'y a qu'un pas, que je franchis allègrement, car la comparaison est tentante.

Le cycle de vie de l'acte écrit présente en effet quelques similitudes avec le cycle de vie de l'individu : la genèse du document précède sa naissance, même si sa durée est beaucoup plus élastique que pour l'être vivant ; et sa vie, comme pour les humains, est plus ou moins longue, plus ou moins mouvementée, plus ou moins médiatisée, etc. avant le dernier soupir et la véritable dématérialisation, je veux dire la disparition du support matériel, la désintégration de l'enveloppe physique (disque numérique inclus).

Je pourrais poursuivre la comparaison (qui n'est pas raison bien sûr) :

- le **clonage**, tout à fait au point pour la population des documents avec les appareils de photocopies et surtout les scanners ;
- l'**IVD** (interruption volontaire de documents), pratique assez récente dont l'application Snapchat est le meilleur exemple avec une disparition automatique du document engendré après un laps de temps très court ; toutefois, le procédé ne donne pas entière satisfaction (on peut le contourner) ; la technologie est encore... embryonnaire ;
- la **renaissance** (une redécouverte, une notoriété inespérée après une période d'oubli ou d'ignorance) ;
- etc.

15-Correspondance

Posté le 28 décembre 2015

Dans le vocabulaire documentaire et archivistique, **correspondance** est le singulier collectif qui désigne l'ensemble des documents qui tracent une conversation écrite entre une personne et une ou plusieurs autres personnes avec qui une conversation orale n'est pas matériellement possible (pour cause d'éloignement) ou pas souhaitée (on n'écrit pas comme on parle, les écrits restent...). La conversation, avec son suffixe -con, latin *cum*, comme dans con-respondance, suppose, sollicite une réponse de l'interlocuteur, laquelle réponse nourrira une autre lettre, un autre courrier, et ainsi de suite.

Sans doute à cause de mes études, initiales et continues, je retiens dans l'histoire de la correspondance quatre domaines applicatifs, sans chronologique stricte bien sûr : politique, scientifique, littéraire et administrative.

Pour la correspondance politique, je pense à ces missives échangées entre têtes couronnées à l'époque dite médiévale. La plus représentative des correspondances politiques est pour moi **la missive que le pape Innocent IV fit porter par son légat Jean de Plan Carpin au grand khan des Mongols à Karakorum au milieu du XIIIe siècle** ; cette lettre est une invitation à se convertir au christianisme, à laquelle Güyük, le grand khan en question, répond en invitant le pape et l'Occident à rejoindre son empire...

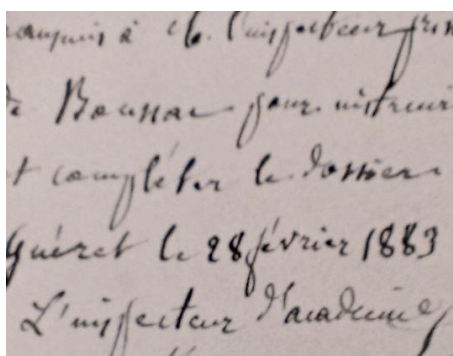
La grande époque de la correspondance, au sens fort d'échange et de réseau, est sans doute les XVIIe-XVIIIe siècles, le Grand siècle et siècle des Lumières, autrement dit le temps de **la République des Lettres** (à une époque où on ne séparait pas bêtement les lettres et les sciences). Les savants correspondaient, questionnaient les autres chercheurs de leur spécialité au moyen de longues lettres qui mettaient parfois plusieurs mois à atteindre leur destinataire (de Paris à Pékin par Saint-Petersbourg par exemple) mais qui faisaient circuler et fructifier la connaissance scientifique en matière de géographie, d'astronomie, de sciences naturelles ou d'ethnographie. C'était là **un réseau plein d'espérance scientifique** que j'ai eu le bonheur de fréquenter pour rédiger ma thèse.

Ferdinand Dubois de Fosseux, secrétaire de l'Académie d'Arras à la veille de la Révolution française avant de devenir le premier maire de cette ville, avait commencé à industrialiser le processus avec son fameux « bureau de correspondance » qui produisit une correspondance de près de 30 000 lettres en quelques années !

À côté des romans épistolaires comme genre littéraire (*Les lettres persanes*, *Les liaisons dangereuses*...), **la correspondance des écrivains, privée ou faussement privée**, fait depuis longtemps la joie des éditeurs : Madame de Sévigné, George Sand, Louise Michel ou Voltaire (18000 lettres), Victor Hugo, Stéphane Mallarmé, pour ne parler que des Français.

Enfin, ce terme de correspondance est un descriptif générique **très fréquent dans les analyses archivistiques qui forment les inventaires de fonds contemporains** : la plupart des dossiers d'archives comportent des actes, des plans, des procès-verbaux, des rapports, des comptes rendus, etc. et de la « correspondance », c'est-à-dire des courriers échangés par le gestionnaire du dossier avec la personne concernée par l'affaire (administré, responsable de projet, plaignant, etc.), avec des tiers consultés pour leur expertise ou avec d'autres administrations. Correspondance est un mot un peu facile parfois car il n'apprend pas grand-chose ; il faudrait catégoriser ou normaliser davantage...

Et aujourd'hui ? Et demain ? La consistance et la pérennité de la plume s'effacent devant la légèreté et l'éphémérité du clic. Les posts et les tweets publiés sur les murs des réseaux sociaux n'appellent plus de réponses circonstanciées mais des réactions impulsives. **Finalement, dans l'environnement numérique, à quoi la correspondance correspond-elle ?**



16- Itinérance

Posté le 4 janvier 2016

De l'itinérance. Voilà ce que je vous souhaite pour 2016 !

Non, je ne parle de *roaming* et de téléphonie mobile, cette fonctionnalité de votre téléphone quand il emprunte d'autres réseaux pour assurer la continuité de vos communications où que vous vous trouviez. Je parle de votre faculté à vous mouvoir dans l'espace et dans le temps, à passer d'un lieu à l'autre, voire d'une époque à l'autre, à pratiquer la gymnastique spatio-temporelle. Une activité, bénéfique pour le corps, salubre pour l'esprit. Il faut bouger ! Surtout après avoir fait bombance (confère www.mangerbouger.com).

Tous mes vœux de bonne et belle itinérance pour 2016 ! Il s'agit de changer non seulement de ciel mais d'état d'esprit, comme l'écrivait le poète latin Horace (plus connu que Venance).

Suggestion d'itinéraire, en partant d'Ile-de-France (résidence du visiteur-type de ce blog) :

- à Roissy-en-France, vous embarquez – si possible avec Air France – à destination de **Bragance** ; pendant le trajet, vous avez le temps de revoir *Flashdance* ou d'imaginer une romance entre Garance (Arletty) et Jack Palance (jactance de l'une, prestance de l'autre...), dans un film d'Abel Gance avec un scénario d'Anatole France (quelle invraisemblance !) ;
- puis vol direct pour le **cap de Bonne Espérance**, sans marquer d'escale en Casamance (mauvaise ambiance à cause de la guerre d'indépendance, malgré la luxuriance du lieu) ; au Cap, vous admirerez la *False Bay* (*Valsbaai* en afrikaans) en feuilletant le dernier numéro de Marie-France ;
- de là, direction **Fort-de-France** où Miss Martinique (qui a bien failli être Miss France 2016) vous organisera sans arrogance des vacances très tendance ; jour de repos sur la plage, où vous lirez en alternance un album sur les châteaux Renaissance et une biographie de Mendès-France (avec un peu de chance, il y aura peut-être un catalogue de Manufrance) ;
- *next step* : **Torrance**, dans le comté de Los-Angeles, dont vous visiterez le fer de lance : le centre commercial, *Del Amo Fashion Center* ; si vous êtes consultant *free-lance*, vous en profiterez pour relever les dissemblances avec les *Dames de France* ;



- vous poursuivez avec une escale à la **Nouvelle-France**, sur les traces et remembrances de Jeanne Mance, co-fondatrice de Montréal, femme d'intendance et de finance dans un but d'assistance (c'était au XVIIe siècle, bien avant les ambulances) ;
- sur le chemin du retour, halte à **Penzance** (pointe de la Cornouailles) avec sa forteresse au sommet du rocher, Saint Michael's Mount, à ne pas confondre avec notre Mont-Saint-Michel, nuance !
- dernière étape à l'usine marémotrice de **la Rance** où le guide vous expliquera tout ce qu'il faut savoir sur la surveillance, la maintenance et la performance de l'installation (très peu de nuisances).

Et si la Banque de France ne vous a pas fait d'avance et que vous devez ménager la pompe à phynance, vous pourrez tout aussi bien, sans déchéance ni rouspétance, voyager de Neuilly-Plaisance à Fleurance via Saint-Bonnet-Briance (prochaine étape du tour de France ?). Autre option : itinérer, en écoutant Chante France, du lac d'Amance aux rives de la Durance en passant par Cousance.

Certes, ce n'est pas le Pérou, mais c'est quand même un peu Byzance, non ?

17-Signifiante

Posté le 11 janvier 2016

La signifiante est le fait de signifier quelque chose, la qualité d'un objet ou d'un mot de constituer un signe, d'avoir une signification, d'être porteur d'un sens, pour celui qui le voit, l'entend ou le lit. Pour un mot, c'est le fait d'être autre chose que des lettres, des sons.

Or, il y a un type de mot dont la signifiante me laisse à penser : ce sont les sigles dont notre époque use et abuse.

À l'inverse des autres mots dont la signification est liée à l'étymologie, à la morphologie, aux rudiments du langage acquis enfant ou au moment de l'étude d'une langue étrangère, le sigle est un mot que l'on n'apprend pas à l'école, qui ne fait pas appel aux règles classiques de création de nouveaux mots à partir de racines, préfixes et suffixes connus par ailleurs. Le sigle n'est pas sanctionné par une autorité linguistique. Et pourtant, il prolifère (un effet du changement climatique ?).

Abréviations d'expressions trop longues (« AETL » telles que DGCCRF ou FAMAS...), noms marketing d'une institution ou d'un nouveau produit (EHPAD, MIVILUDES, TNT, SVT, MOOC), moyens mnémotechniques pour retenir des formules complexes (ADN, LSD, SIDA), le sigle peut s'épeler (**le DOE pour la SNCF est en PDF**), ou se lire en devenant alors un acronyme (**les ASSEDIC l'ont placé au SSIAD en lien avec le SAMU**). L'utilisateur a parfois le choix de lire ou d'épeler (FAQ).

La siglification est très tendance. À chacun de se débrouiller dans la jungle des sigles ! Ce phénomène m'amuse et m'irrite à la fois.

J'ai toujours adoré les sigles. Il y a quelques décennies (à l'époque où on ne trouvait pas ce genre de chose en un clic sur Internet), j'avais même entrepris une collection de sigles polysémiques. Mon premier était **CA** (Conseil d'Administration, Courrier Arrivée, Chiffre d'Affaires, Crédit Agricole000) ; le fleuron de ma collection était **ARAP** pour *Amélioration des Relations entre l'Administration et le Public*, mais aussi pour *Amis des Renards et Autres Puants* (l'Association pour le Rayonnement de l'Abbaye de Preuilly n'a été créée qu'en 2008).

Ce que j'aime dans les sigles, c'est leur côté multiple, fantaisiste, inattendu : le côté pliage (le mot étant fermé en forme de sigle, on découvre tout un monde en le dépliant) ; le côté pain-surprise (les morceaux se ressemblent de l'extérieur mais chacun est différent, à nous de deviner à quoi le mot est fourré) ; le côté fichier compressé qui s'épanouit comme une fleur quand on l'ouvre...

Et puis il est distrayant de deviner quels sigles prendront racine et deviendront des noms communs ; il en faut car c'est là une façon innovante et populaire de renouveler la langue française (les cégétistes smicards ne me démentiront pas !).

Pourtant, je déteste les sigles. Car si la valeur ajoutée du sigle ne fait aucun doute, son utilisation systématique et incontrôlée a un effet pervers : le sigle embrouille, le sigle exclut, le sigle communautarise.

Le sigle est très répandu dans le monde professionnel et son usage « brut » (sans indication de sa signification en tête du texte) relève du jargon. Or, chaque discipline, chaque communauté a le sien. La polysémie du sigle provoque l'ambiguïté, le quiproquo. Un **ERP** est-il un Entreprise Ressources Planning (PGI en français...) ou un Établissement Recevant du Public ? **SAE** veut-il dire Système d'Archivage Électronique, Service des Achats de l'État ou Stage d'Accès à l'Entreprise ? **TMA** signifie-t-il TriMéthylAmine ou Tierce Maintenance Applicative ? **HTVP** renvoie-t-il à la Haute autorité pour la Transparence de la Vie Publique ou à l'Harmonisation Travail-Vie Personnelle ?

Le pire est le snobisme du sigle, la vantardise que véhicule le sigle pour le sigle (le sigle est parfois un alibi pour parler de ce qu'on ne connaît pas), le mépris sous-jacent pour celui ou celle qui ignore la signification de ce sigle et qui soit culpabilisé indûment, soit décroche et passe à côté de quelque chose qui est pourtant peut-être intéressant.

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement
Avec des mots entiers, sans sigles délirants. »

PDBS (personne de bon sens)

18-Déchéance

Posté le 18 janvier 2016

La déchéance, quand elle est quadriennale, est une notion familière des juristes et des archivistes du secteur public, même si le terme est aujourd'hui un peu désuet.

C'est une prescription légale, notamment énoncée dans la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, qui annule toutes créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans. Pratique !

Les archives, factures et autres justificatifs qui tracent cette dette échue ne servant plus à rien, ils peuvent dès lors sortir (de-) de la sphère de la preuve potentielle et tomber (choir) dans l'oubli ou le pilon (le pilon désigne le lieu où l'on entasse les documents papier condamnés en attendant leur exécution par la déchiqueteuse).

De combien de tonnes de pièces de comptabilité la déchéance quadriennale a-t-elle scellé le sort au cours des dernières décennies ?



Il y a une autre déchéance dont on parle moins mais qui est pourtant dans l'air du temps ; je veux parler de la déchéance de la rationalité. La déchéance n'a plus ici le sens de prescription mais oscille entre le constat de décrépitude et l'action de privation.

Il semble que, même au pays de Descartes, la raison décrépisse et que, en dépit des progrès de la science et des sommes englouties par l'Éducation nationale, un nombre non négligeable d'individus soient privés de rationalité dans leur comportement et leurs décisions. Cette distorsion entre l'action et la logique, cette incohérence entre les choix qui sont faits et l'intérêt exprimé par ailleurs, touchent aussi bien les jeunes que les moins jeunes, dont certains sont pourtant issus de grandes écoles nationales...

On constate ainsi un manque caractérisé de rationalité chez ceux qui :

- répètent qu'il ne faut pas imprimer les mails pour préserver les forêts mais accumulent des téraoctets de fichiers périmés, inutiles ou toxiques qui encombrant les serveurs, sans penser que la surchauffe des *data centers* est plus néfaste à l'environnement planétaire que la consommation d'un peu de papier employé à bon escient ;
- dénoncent la collecte par l'administration des données personnelles des individus et sèment volontairement sur Internet et les réseaux sociaux dix fois plus d'informations qui alimentent un *big data* marchand, comme si les géants de l'économie n'avaient pas plus de pouvoir de surveillance que l'administration ;
- militent pour la sauvegarde de l'environnement et de la nature mais qui gaspillent allègrement nourriture, eau et énergies fossiles ;
- prétendent œuvrer pour le bien commun tout en n'ayant de cesse de penser à leurs petits intérêts particuliers, réélection, prime exceptionnelle, médaille, conquêtes amoureuses et autres gadgets.

Mais quelle est l'origine de cette déchéance de rationalité ?

- Est-elle le fait d'un matraquage des médias, d'une propagande internétique et incontrôlée de contre-vérités qui a fini par priver certains individus d'une rationalité qu'ils possédaient-naguère ?
- Ou bien est-ce un phénomène d'usure qui toucherait ceux qui ont été rationnels trop systématiquement et trop longtemps, les poussant au n'importe quoi ?

19-Sous-traitance

Posté le 25 janvier 2016

La sous-traitance est devenue un rouage très important de l'économie. Or on n'en mesure pas toujours toutes les conséquences.

Mais peut-on tout sous-traiter ?

Oui, à condition cependant d'être en position ou en responsabilité de traiter ce qu'on veut sous-traiter. Car comment sous-traiter ce qu'on ne traite pas ?

Aurait-on idée de donner un sous-titre à un document qui n'a pas de titre ?

Imagineraient-on de sous-louer un appartement qu'on ne loue pas ? Hum... Ce deuxième argument n'est pas convaincant car, justement, on trouve des petits malins qui tirent un loyer d'un squat ou des parties communes d'une copropriété... Ce n'est pas un modèle à suivre. Ce n'est pas non plus une sous-location à proprement parler.

Revenons à la sous-traitance.

La sous-traitance, c'est tentant. C'est vrai, pourquoi faire ce qu'on peut faire faire par les autres ?

La sous-traitance est un sport en vogue, un sport de cols blancs qui n'est cependant pas dénué de risque, à plus ou moins long terme.

Dans un premier temps, il y a le risque de ne plus avoir la main sur ce qui est fabriqué. Ne vous êtes-vous jamais demandé, à propos de votre sous-traitant : « Mais qu'est-ce qu'il fabrique ? » ☺.

Outre la qualité du produit – plus exactement les défauts de qualité – les risques se situent dans la dilution de la responsabilité (la fameuse sous-traitance en cascade), avec les incertitudes sur le respect du droit du travail ou de la santé des employés (de la santé au travail) par les sous-traitants du sous-traitant. Loin des yeux, loin du cœur (et il n'y a pas que les maladies cardio-vasculaires...).



À plus long terme, avec le besoin de mémoire différé, on retrouve la question de l'archivage (voir la question du temps différé dans l'archivage). Je crains que la majorité des entreprises qui sous-traitent n'aient pas encore bien compris que les documents issus de la sous-traitance sont –sauf disposition expresse – leur propriété et engagent leur responsabilité. Ces documents possèdent une valeur de traçabilité de la fabrication, mais aussi de justificatif de dépenses et encore de preuve que ce qui a été fait a bien été fait comme cela devait être fait, en application de la réglementation en vigueur à la date de la production, ou du moins dans le respect de l'état de l'art. Or, dans le domaine immobilier, de l'environnement, de la santé, voire d'un « simple » audit, la durée d'utilité atteint facilement plusieurs décennies.

Un beau jour arrive où un avocat, un auditeur ou un responsable de projet cherche le document qui prouve que les choses ont bien été faites comme elles devaient l'être. Et c'est là qu'arrive la question qui fâche : où est le document ? Qui l'a archivé ? Qui était chargé de le conserver ? Qui a pensé à préciser dans le contrat de sous-traitance les responsabilités d'archivage entre l'entreprise cliente et le sous-traitant ? Qui a pensé que la conservation a un prix et qu'il est préférable d'anticiper cette dépense plutôt que d'attendre que les papiers soient moisies ou que les données soient illisibles ?

Eh oui, la sous-traitance mérite d'être gérée avec soin dans la perspective du risque documentaire.

Sans parler de l'ennui de l'ingénieur qui passe tout son temps à rédiger des cahiers des charges et à relire des livrables de sous-traitants, alors qu'il a compétence et appétence pour réaliser directement le travail sous-traité.

Encore une illustration de la déchéance de rationalité...

20-Redondance

Posté le 1^{er} février 2016

La redondance (de l'information), c'est comme le cholestérol : il y a la bonne et il y a la mauvaise. La bonne correspond à l'information en plus ; la mauvaise, à l'information en trop.

La redondance positive, celle de l'information en plus, concerne la sauvegarde délibérée des données : les données stockées sur des serveurs, des disques, des fichiers, sont redondées, c'est-à-dire, dupliquées, voire tripliquées sur d'autres serveurs, disques, fichiers, dans un but de sécurité. La copie de sécurité existait déjà avec la copie manuelle, la photocopie ou le microfilm mais cette acception du mot redondance ne s'est développée qu'avec l'informatique. Cette redondance est technique, déconnectée du sens de l'écriture. Elle vise l'enveloppe, le support, pour prévenir une défaillance du système, et non le contenu qui reste cependant le bénéficiaire final de l'opération.



La redondance négative, celle qui correspond à l'information en trop, est assez subtile. J'en distingue trois types : la redondance administrative, la redondance documentaire et la redondance archivistique.

La redondance administrative renvoie à la production de documents superflus dans l'accompagnement d'une tâche, par exemple la lettre ou le bordereau d'envoi d'une facture ou d'une attestation, du même signataire, mentionnant seulement « ci-joint la facture » ou « ci-joint l'attestation ». Ces documents d'accompagnement sans valeur ajoutée, outre le gaspillage de temps et de papier, dénote l'application irréfléchie d'une procédure inadaptée, un goût de l'emphase parfois, un manque de sobriété assurément.

La redondance documentaire est issue de la reproduction, par divers acteurs, d'un texte publié par un autre, le véritable auteur. Le procédé est en vogue sur le Net où, pense-t-on, l'espace ne coûte rien et peut rapporter beaucoup... Le cas le plus typique est la reproduction des dépêches de l'AFP, coquilles comprises, contribuant à « la vacuité des professionnels de "la com" » dénoncée par [cyceron](#). La diffusion pour son propre compte d'une reproduction prime la rediffusion d'une production qui serait plus honnête. On peut y voir la flemme de la réécriture ou l'incompétence du commentaire.

La redondance archivistique est la conséquence organique des processus, parfois complexes, d'élaboration des connaissances et des décisions.

D'une part, la production de statistiques, de journaux comptables, de rapports scientifiques ou d'études économiques suppose la collecte de documents bruts, traités et récapitulés dans un document définitif. Les informations récapitulées sont redondantes, partiellement comme dans un bulletin de salaire dont le mois de décembre ne reprend pas toutes les données de l'année et n'autorise pas à détruire les onze premiers bulletins, ou intégralement comme dans des formulaires d'enquête dont toutes les données sont compilées dans la restitution finale.

D'autre part, la ramification des processus de concertation, d'approbation et de décision se traduit par la production de nombreux exemplaires d'un document (tous les destinataires) ou d'un dossier (les membres de la commission). Certains de ces exemplaires resteront de passives copies tandis que d'autres vivront leur propre vie, alimentés par d'autres informations, façonnés par un autre classement, enrichis par un autre contexte, intégrés dans un autre fonds.

La redondance archivistique conduit au tri, à la nécessaire destruction des archives inutiles car si la disparition de quelques documents apparemment redondants peut s'avérer catastrophique, la grande majorité des documents redondants n'a pas d'intérêt à être conservée, conservation qui coûte, quoi qu'on en dise. La question est d'évaluer correctement la bonne et la mauvaise redondance, pour les besoins de preuve et de mémoire des métiers d'abord, pour les historiens ensuite. À moins que le sujet de l'étude historique ne soit la redondance elle-même...

21-Croissance

Posté le 8 février 2016

On nous rebat les oreilles avec la croissance : « La croissance en France a atteint 1,1% en France en 2015, selon les chiffres publiés par l'Insee » ; « Après des années de décélération, la croissance des ventes en ligne accélère à nouveau depuis près d'un an » ; « 35 Zettaoctets en 2020. C'est le volume des données qui devra être stocké à cette échéance soit une croissance moyenne par an de 45 % par rapport au 1,2 Zo de la fin de 2010 ».

Pour ma part, je me contente d'observer scientifiquement le phénomène de la croissance des données, des documents et des archives.

Car la croissance est un phénomène, naturel ou humain, et non une fin en soi.

Quand on considère la totalité des archives (accumulation des traces de l'activité humaine depuis l'invention de l'écriture), on peut être effrayé de l'accroissement des volumes stockés et surtout de l'accélération du rythme de cette croissance depuis quelques décennies. Il y a trente ans déjà, Michel Melot soulignait le vertige qui peut saisir le bibliothécaire face à la masse de documents engrangés, prenant l'exemple des monceaux d'affiches publicitaires conservées à titre patrimonial.

On parle de croissance exponentielle mais si le terme est évocateur dans le langage courant, il n'est vraisemblablement pas rigoureux pour les archives dans la mesure où les archives sont une matière physico-intellectuelle bien difficile à mesurer. Certes, les services d'archives établissent annuellement des statistiques relatives aux accroissements des collections mais si on essaie de dégager des taux de croissance, on se rend compte que les termes de la comparaison sont souvent de natures hétérogènes : ce ne sont pas tout à fait des torchons et des serviettes que ces statistiques officielles comparent mais des flux avec des stocks, des boîtes avec des documents, des actes avec des pages, des informations et des octets, des originaux et des copies...

Et puis, que conclure de ces chiffres ? Est-ce beaucoup ? Est-ce trop peu ? Quelle est la référence ? Existe-t-il un modèle auquel on pourrait valablement se reporter ? Peu importe, les chiffres augmentent et on s'en félicite.

Cette griserie collective de la croissance des archives pourrait laisser croire que la qualité des archives est corrélée à leur quantité... Si la connaissance historique était indexée sur la masse des archives, on pourrait penser que plus les archives d'une société sont volumineuses, plus sa population connaît l'histoire. À voir et écouter l'actualité, on a plutôt, hélas, le sentiment du contraire tant l'histoire, ancienne ou récente, est ignorée de notre énararchie and Co.



Je reprends un exemple concret et fiable que j'ai déjà commenté il y a quelques années mais qui continue de me turlupiner. Dans son rapport de 2011 sur l'avenir des Archives de France, le conseiller d'État Maurice Quénét, cite quelques chiffres sur la collecte des **archives des cabinets des ministres français de la Défense : 20,8 mètres linéaires pour le cabinet d'Alain Richard (1997-2002), 70 ml pour celui de Michèle Alliot-Marie (2002-2007). En un quinquennat, le taux de croissance de ces archives est de 335 % ! So what ?**

Je serais curieuse de savoir ce que représenteront au printemps 2017, dix ans après le départ de Michèle Alliot-Marie, les archives papier du cabinet de Jean-Yves Le Drian pour le quinquennat en cours. La projection du taux énoncé plus haut conclut à 784 mètres linéaires de dossiers... Une bonne trouée dans la forêt de Brocéliande !

Mais, me diront certains, ce discours est complètement périmé avec le numérique car les volumes de données ne sont plus un problème, ça tient dans une petite puce et les moteurs de recherche retrouvent tout. **Qu'ils se détrompent car autant qu'on puisse l'observer à ce jour, avec le numérique, c'est pareil. Et en plus, c'est pire !**

22-Décroissance

Posté le 15 février 2016

Le préfixe/préverbe dé- est assurément l'un des plus subtils de la langue française ; c'est en tout cas mon préféré (*ex-aequo* avec ré-).

Ainsi la décroissance n'est pas seulement le fait de décroître (comme la croissance est le fait de croître) mais aussi le fait, sensiblement différent, de croître moins vite, autrement dit le fait de ralentir la croissance.

Le concept politico-philosophique de décroissance est relativement récent. Il découle de la comparaison entre la croissance démographique et économique et les ressources de la planète qui l'alimentent. Constat : la balance penche en défaveur de la nature... Parallèlement, le bonheur de l'humanité – que la croyance scientifique et populaire a longtemps corrélé à la croissance économique – n'est pas au rendez-vous.

Le plus n'est pas une fin en soi.

Le mieux concurrence le plus (vive les gastronomes et les nutritionnistes !) mais la qualité ne suffit plus. L'adéquation à l'environnement et aux autres est le nouveau modèle pour tempérer les excès de la mondialisation.

Voici venue l'heure du juste, de la consommation adaptée à la fois aux besoins et aux moyens, par exemple avec la simplicité volontaire, philosophie de la décroissance. C'est juste sensé.

A priori, la décroissance vise le flux et non le stock. Il ne s'agit pas de détruire ce qui est déjà produit mais de réduire l'augmentation du stock en produisant moins vite, le temps de permettre à la nature de régénérer les ressources, ce qui se fait sur un terme court, moyen, long ou très très long selon les matières, et parfois pas du tout.

L'idée d'une dose de raisonnable, basé sur le pourquoi avant le comment, concerne toutes les activités. La décroissance s'applique aussi à l'archivage (flux) et aux archives (stock).

Du reste, parmi les conseils de base pour **la simplicité volontaire**, j'en relève plusieurs qui sont parfaitement transposables à la gestion de l'information et à l'archivage : apprenez à fabriquer par vous-même ; désencombrez votre intérieur ; consommez mieux et localement ; découvrez les vertus du partage et de l'échange.



Quelle pertinence à consommer dix feuilles de papier ou dix fichiers numériques pour écrire à quelqu'un qu'on va lui téléphoner, sans avoir rien à lui dire d'ailleurs, puis stocker le tout négligemment ou, ce qui est pire, archiver chaque élément soigneusement, parce qu'une loi française mal écrite et mal comprise dit que « tout document est archive » ou que « tout écrit est trésor national » ? C'est drôle le jour du carnaval mais irresponsable au quotidien.

Faut-il stocker toutes les données au motif que nos aïeux ont eu jadis soif de connaissance sans pouvoir l'assouvir, faute de documents ?

La capacité des technologies numériques à tout enregistrer, tout sauvegarder, tout rechercher, est-elle une raison nécessaire et suffisante à un archivage illimité ?

Pourquoi faire payer aux générations d'aujourd'hui et de demain la préservation et la pérennisation de kilomètres et de téraoctets d'archives inutiles ?

Le discours sur la décroissance pourrait efficacement inspirer une politique d'archivage...

Il faudrait pour cela donner plus de place à **l'intelligence humaine**, celle qui met le bon sens au service du bien être et qui a bien du mal à trouver sa place entre l'enclume de l'intelligence académique et le marteau de l'intelligence artificielle.

Il faudrait aussi **un peu de courage politique**, denrée rare. Les ressources de la planète en courage politique seraient-elles déjà épuisées ?

23-Excroissance

Posté le 22 février 2016

La croissance, c'est bien. La décroissance, ce n'est pas mal. Mais, sans aucune hésitation, ce que je préfère, c'est l'excroissance.

Excroissance en un seul mot, bien sûr, car l'ex-croissance, la croissance d'avant, ne relève plus de l'actualité ; elle a rejoint la liste des objets dépassés, comme l'ex-Yougoslavie, l'ex-KGB, l'ex-musée de l'Homme, l'ex-président, l'ex-ministre...

L'excroissance concerne d'abord les êtres vivants, dont le principe est de croître jour après jour, car il ne saurait y avoir excroissance sans croissance. Les excroissances se rencontrent sur la peau et les os sous la forme de protubérances qui parasitent le corps humain comme les acrochordons et les exostoses. On les trouve aussi sur les troncs d'arbre, sous les noms de broussins ou de loupes.

L'excroissance est une anomalie de croissance, un écart par rapport à la norme. Elle se caractérise par l'émergence de quelque chose là où, *a priori*, en suivant les règles observées ou établies, rien ne devrait pousser. La raison de cet écart de comportement est un blocage des circuits d'alimentation et de respiration habituels, une contrariété dans le processus de croissance qui conduit à cette déviation, à la formation d'une saillie dans la silhouette standard du corps considéré.

Plus généralement, le mot excroissance peut s'appliquer à tout ce qui dépasse d'un corps, d'un objet, d'un processus, voire d'un phénomène politique, social, linguistique, etc., dès lors que le développement attendu connaît une orientation imprévue, une nouvelle branche dans une nouvelle direction.

Il faut bien avouer qu'au sens propre, l'excroissance a souvent une sale allure... Un bourrelet, un orgelet ou un kyste sont rarement agréables à regarder.

Mais, comme en beaucoup de choses, il faut dépasser les apparences. L'excroissance brute peut renfermer des beautés ou des trésors en puissance. La meilleure illustration de cette affirmation tient dans les meubles et tableaux de marqueterie réalisés par le dessinateur alsacien **Charles Spindler** (1865-1938) et ses émules à partir de loupes d'arbres, par exemple sa « chaise à dossier pensée », créée en 1908 et conservée au musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg dont voici le dossier :



où je ne peux m'empêcher de voir la tête d'un moustachu aux yeux pensifs, peut-être la tête d'un historien qui réfléchit aux excroissances archivistiques et aux gibbosités documentaires qui nourriront sa thèse...

Car les archives aussi connaissent des excroissances. Dans le processus d'accroissement d'un fonds archivistique, il se trouve toujours des documents que l'on n'attend pas, des pièces qui échappent à la normalité des séries organiques, des sources documentaires qui dérogent à la production ordinaire des archives. Ces excroissances archivistiques sont le fruit d'une intelligence contrariée par une organisation trop rigide ou trop mollassonne ; ce sera par exemple le journal d'un directeur qui s'ennuie pendant les réunions et écrit ses pensées ou croquent ses collègues dans un cahier qui restera, ou bien une collection de correspondance semi-personnelle ou encore des dossiers thématiques dont le bourgeonnement est due à une initiative individuelle.

Certaines de ces excroissances sont aussi moches que creuses ; d'autres s'avèrent de petites pépites pour celui ou celle qui sait les détecter et apprécier leur valeur.

À examiner à la loupe, évidemment !

24-Chance

Posté le 29 février 2016

« **La chance, c'est un autre mot pour dire le destin, me reprit Maxie, ses yeux brillant d'une lueur mystique. Soit on le prend en main, soit on se le prend dans le cul** ». Ce sont les propos que John Le Carré prête à un de ses personnages, un mercenaire en Afrique, dans son roman *Le Chant de la mission*.

Un autre Anglais expérimenté, Winston Churchill, a déclaré : « **La chance n'existe pas; ce que vous appelez chance, c'est l'attention aux détails** ». La sentence a un parfum de sérendipité : l'observation assidue de son environnement permet non seulement de trouver ce que l'on cherche mais aussi de trouver ce que l'on pourrait chercher, et encore (d'aventure, *by any chance*...) de détecter les indices d'une menace ou de repérer une opportunité à saisir.

Il est amusant de noter que le mot « chance » – formé sur le verbe choir (tomber) pour désigner la façon dont les dés tombent de la main du joueur et plus généralement la façon dont les événements vous tombent dessus – n'a pas connu la même évolution **en anglais et en français**. L'anglais a conservé le caractère tantôt positif tantôt négatif de ce qui arrive ; *chance* en anglais se traduit fréquemment par « risque » : *to take a chance* signifie aussi bien tenter sa chance que prendre un risque. En français, en revanche, la connotation négative est tombée en désuétude et le mot chance est aujourd'hui utilisé avec le sens de « heureux » hasard, de bonne fortune, de succès. Du reste, il y a un mot particulier pour le hasard malheureux, c'est la malchance, en anglais *bad luck* ou *misfortune*.

La citation de John Le Carré laisse entendre que la chance est le résultat d'une confrontation entre un événement extérieur et un comportement individuel : **d'un côté un danger, d'origine naturelle ou humaine, avec des probabilités de survenance selon le temps et le lieu** (inondation, chute de pierres, crise financière, agression, flash de radar sur une route à vitesse limitée, maladie, revente des données personnelles sur les réseaux sociaux, etc.), **de l'autre, la possibilité et la volonté de connaître ce danger, de l'anticiper, de l'éviter, de le contrer**. Le curseur se promène sur le front des cas de figures...

Jean n'a pas de chance : la promotion attendue lui est passée sous le nez (y aurait-il un lien avec son tweet « mon patron est un con », abondamment retweeté ?) ; la police lui a retiré son permis de conduire après que son véhicule ait renversé un piéton dans une rue en sens interdit (pas facile le lire en même temps un SMS et le panneau indicateur) ; son ordinateur a été piraté ; son appartement a été cambriolé (ah oui, en y repensant, cette conversation l'autre jour au restau avec des amis sur les digicodes et les mesures de protection mises en place par les uns et les autres, à la table d'à-côté, ils avaient l'air d'écouter attentivement...) ; sa maison de campagne sur le bord de la rivière a été complètement dévastée par une crue ; son avion est parti sans l'attendre (la tour de contrôle ne gère pas les embouteillages automobiles) ; avec tous ces soucis, Jean a pris du poids ces derniers temps et ne rentre plus dans son *jean* ; son couple bat de l'aile, etc.

Jean raconte ses mésaventures à Chris qui, pour sa part, a obtenu un nouveau job, a gagné un prix à un concours d'arts plastiques ; garde la ligne en combinant intelligemment gastronomie et activité physique, a eu un bonus de son assurance pour bonne conduite et a trouvé un trèfle à quatre feuilles dans un jardin public.

Considérant l'inégalité de sa situation par rapport à celle de Chris, Jean s'exclamera immanquablement : « Oui mais toi, tu as de la chance ! » ou encore, dans une variante un tantinet argotique : « Oui mais toi, tu as le cul bordé de nouilles ! ».

Conclusion, cette histoire de chance, du début à la fin, c'est tout de même un peu *cucul*.



[Bienvenue](#) / [Ma Région et moi](#) / [Une chance pour tous](#) / [Transport](#)

Posté le 7 mars 2016

L'ordonnance peut également émaner du juge, avec les noms toujours poétiques du langage juridique : ordonnance de référé, ordonnance de renvoi (rien à voir avec les RGO ou reflux gastro-œsophagiens – le bicarbonate de sodium n'est là d'aucun secours), ordonnance de non-lieu et ordonnance non-conciliation (les ordonnances de oui-quelque chose n'ont pas droit de cité), ordonnance de prise de corps, ordonnance de soit-communiqué, etc.

Ordonnance Ordonnance

O R D O N N A N C E

Prescription :

- **ingérer l'ordonnance de Villers-Cotterêts** promulguée par le roi de France François 1^{er} (à l'époque François tout court – il en va du nom des rois comme du nom des papes, on numérote à partir du second) en 1539 ; outre la particularité d'être le plus ancien texte législatif français encore en vigueur (du moins les articles 110 et 111 concernant la langue française), l'ordonnance de Villers-Cotterêts est à l'origine de l'état civil puisqu'elle instaure la tenue de registres des baptêmes des sujets du roi ; l'enregistrement des mariages et des sépultures suivra en 1579 avec l'ordonnance de Blois ; la tenue en double des registres (mesure de sauvegarde pour l'archivage) sera décidée par l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye en 1667 ; quatre siècles et demi plus tard, tous les États n'ont pas encore mis en œuvre cette pierre angulaire de l'archivage national ;
- **inhaler les « Ordonnances de juillet »**, appellation collective de plusieurs ordonnances prises par Charles X le 25 juillet 1830 ; ces ordonnances-là s'inscrivent dans un tout autre registre : le roi décide de suspendre la liberté de la presse, de dissoudre la chambre des députés et de modifier le système électoral... L'effet réel à l'opposé de l'effet recherché, fut de provoquer une insurrection les 27, 28 et 29 juillet (les Trois Glorieuses) et la chute peu glorieuse du roi ; comme quoi, légiférer par ordonnance est effectivement très rapide mais le lieu d'atterrissage n'est pas garanti... À méditer (l'histoire est un anticorps mais les politiques sont en général trop prétentieux pour croire qu'ils peuvent être malades) ;
- **siroter ou suçoter** (pour une fixation efficace de leur principe actif) **les différentes ordonnances du XXI^e siècle** (prises par des gouvernements de droite et de gauche) relatives au développement de l'administration électronique et à l'évolution du droit dans l'environnement numérique (en lien avec la reconnaissance légale de l'écrit électronique de la loi du 13 mars 2000). Il est souhaitable de commencer par l'ordonnance du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, et celle du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations. Pour la posologie (volume de texte à absorber, fréquence de lecture et de relecture, renouvellement du traitement), cela dépend du degré de maturité du patient face à la société numérique ; par exemple, pour ceux qui impriment encore sur papier les documents validés sous forme électronique au motif que « le papier seul fait foi », il est recommandé de tripler la dose. Si les symptômes persistent, il faudra envisager une opération...

26-Bienveillance

Posté le 14 mars 2016

La bienveillance n'est pas le fait des animaux. Une mère poule, louve ou manchote veille sur ses petits et en général « veille bien » mais la bienveillance, en tant que vertu conduisant à un comportement généreux envers autrui, est le propre des humains.

La bienveillance est le « charme » par lequel la bienfaisance opère, explique Vladimir Jankélévitch dans *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien* (1957). On peut l'observer dans sa vie familiale, sociale, ou au travail, ce dernier lieu d'exercice de la bienveillance ayant actuellement le vent en poupe dans les médias. En lien avec le bien-être au travail – dont le déficit a bien des effets négatifs quand il ne provoque pas des drames, la bienveillance dans l'entreprise est devenue un sujet d'étude.

Le bien-être au travail dépend de la bienveillance de tous et de chacun, ou peut-être de chacun et de tous. La question est : qui doit commencer ?



Poule gasconne et ses poussins

En tout état de cause, ce sont bien les humains qui font preuve de bienveillance.

Sauf... ceux (et celles) :

- qui sont un peu ours et qui restent dans leur coin, évitant ainsi les situations où leur bienveillance pourrait être sollicitée (dépanner la machine à café, proposer une solution, formuler un mot d'encouragement, se charger d'une petite tâche qui fait avancer le schmilblick *et caetera*) ;
- qui sont chiens, bougonnent, ne se mêlent pas, ne s'occupent que d'eux-mêmes, sont susceptibles, etc., autrement dit ceux qui ne sont pas « pas chiens » ;
- qui se font les corbeaux pour dénoncer anonymement leur prochain et leur plus lointain – notamment sur les réseaux sociaux, avec une lâcheté que les volatiles du même nom ne se permettraient pas ;
- qui se montrent rats et ne participent pas au cadeau offert au collègue qui part à la retraite ou dans un autre poste ;
- qui posent régulièrement un lapin parce qu'ils ont oublié le rendez-vous fixé, par négligence, insouciance ou autre manque de générosité ;
- qui harcèlent leur petits camarades, leurs responsables ou leurs stagiaires, au point de les faire devenir chèvres ;
- qui jouent les cigales en s'éclatant tout au long de l'année aux frais de la princesse sans voir les autres qui triment ;
- qui jouent les fourmis concentrées sur leur petit business, avec un respect aveugle et implacable de la petite procédure, trop occupées à ruminer leurs petites souffrances pour prêter attention à celles des autres ;
- sans parler des butors de toutes espèces ;
- et des blaireaux de tous poils (*black or white*) qui étalent leur manque de savoir-vivre dans les transports en commun, dans l'ascenseur (qui est aussi un moyen de transport en commun), dans les magasins, dans les jardins publics et dans les services non moins publics.

Jusqu'à preuve du contraire.

27-Confiance I

Posté le 21 mars 2016

Avoir confiance, c'est avoir l'intime certitude qu'on ne vous trompe pas.

La confiance n'est plus ce qu'elle était.

Jadis cohabitaient trois catégories de gens : les naïfs qui étaient prêts à acheter un élixir de jeunesse ou des casseroles magiques au premier bonimenteur baratinant le chaland sur la place du village ; ceux qui se défiaient de tout et de tous ; et ceux qui faisaient confiance à leur boucher pour la qualité de sa viande provenant de bovins qui rumaient dans le pré voisin le mois précédent, à leur médecin de famille pour son empathie pluri-décennale, à l'instituteur pour sa méthode et sa patience et à d'autres personnes aux compétences diverses avec qui ils entretenaient une relation personnelle et de proximité, une relation de confiance.

Dans la société connectée, où la technologie et les réseaux peuvent multiplier par cent le nombre d'informations et par mille la possibilité de leur diffusion, ou plutôt par dix mille le nombre de données et par cent mille le temps de leur propagation, le rapport aux choses évolue. Toutefois, entre ceux qui cliquent sur tout ce qui bouge sans réaliser qu'ils s'engagent et aliènent leurs données personnelles, et ceux qui répondent aux spams leur annonçant qu'ils ont gagné à la loterie, la proportion des naïfs n'a pas faibli. Et il y a toujours un parti de ceux qui se défient du numérique comme du reste et qui refusent catégoriquement toute transaction sur le net.

Entre les deux se situe la majorité de la population qui cherche de nouveaux critères de confiance quand la relation humaine de proximité qui inspirait (ou non) confiance fait place à des outils sophistiqués, à un dispositif dont on ne peut appréhender humainement les tenants et les aboutissants. **Que devient la confiance spontanée dans un monde où l'accès aux denrées alimentaires, à la santé ou à la connaissance dépend d'un système complexe** qui ne fonctionne que par écrans interposés, un monde où le code-barres remplace la vue et le toucher (par exemple, les petites rayures noires et blanches qui certifient que ces lasagnes sont fourrées à la viande de bœuf), où l'algorithme remplace l'expérience (logiciel anti-pollution dans les moteurs automobiles...), où la notification remplace la conversation, où les polices de caractères remplacent le tracé évocateur du manuscrit ?

La confiance numérique est en question. La confiance que l'homme peut accorder à l'outil numérique se résume le plus souvent à la fiabilité de celui-ci, une fiabilité technique ou mathématique. La confiance en la qualité, en l'authenticité, en la sincérité des choses est-elle vraiment la confiance en l'outil ou la confiance dans les humains impliqués dans la production, la diffusion et la manipulation de ces choses ? La confiance – ou la défiance – dans une machine ou une information peut-elle ne pas être liée à la confiance en la personne par qui on accède à cette machine ou à cette information ?

Face à une passerelle qui enjambe un précipice, qu'est-ce qui peut inspirer confiance ?

L'apparence de l'ouvrage aux poutrelles métalliques flambant neuves ?

La notice d'un guide de voyage, publié par un éditeur que vous appréciez, qui vante sa solidité ?

Le guide qui vous accompagne et qui vous rassure parce que vous lui faites confiance, à lui ?

Le fait que plusieurs personnes viennent de la traverser sous vos yeux sans dommage ?

Le fait que vous êtes déjà passé plusieurs fois sur des passerelles semblables ?

Ou le fait que, avant de vous élancer à votre tour, vous avez pris soin de vous encorder à un solide tronc d'arbre ?



La confiance numérique a d'abord à voir avec la confiance dans une personne. Or, le numérique va vite mais l'humain requiert du temps.

28-Confiance II

Posté le 28 mars 2016

Quelle confiance accorder à un article de presse, à un texte universitaire, à un écrit encyclopédique, voire à un billet de blog ?

Plusieurs éléments entrent en ligne de compte, et d'abord l'auteur. Il ne s'agit pas d'être nécessairement d'accord avec les commentaires des faits ou les opinions exprimées mais d'ajouter foi à l'exposé des faits commentés. **On lit avec confiance le texte d'un auteur que l'on connaît déjà, qu'on a déjà lu et apprécié.** Le capital confiance acquis par la lecture de précédents écrits fonctionne comme un crédit qui se reporte sur les nouveaux, avec le risque de la déception puis du discrédit en cas de défaillance par rapport aux attentes du lecteur.

Quand l'auteur n'est pas connu, l'éditeur, en tant que personne qui a choisi l'auteur, peut transférer sur lui son capital confiance. La personnalité de l'éditeur semble avoir perdu de son prestige depuis un demi-siècle dans le monde du livre imprimé et elle n'est pas encore affirmée dans le monde numérique. On parle beaucoup d'éditorialisation mais ce nouveau concept est assez technique, ras du texte et on cherche parfois vainement une vision éditoriale au sens des grands éditeurs des XIXe et XXe siècles.

Quand l'éditeur n'est pas plus connu que l'auteur, le critique peut être le vecteur de la confiance. Le critique est la personne qui connaît l'éditeur et qui a lu l'auteur et qui, au travers de son analyse d'un écrit, va inspirer ou non confiance à son propre lecteur qui décidera alors de lire le document d'origine. La critique traditionnelle semble elle aussi en perte de vitesse ; les comptes rendus de lecture se font plus rares que naguère ; les publications, peut-être trop nombreuses ou trop légères, sont signalées, référencées, citées, mais finalement peu critiquées, sans doute parce qu'Internet permet au lecteur de butiner directement des informations sur l'auteur, de voir des images, de lire des extraits, de voir le nombre de *likes* sur les réseaux sociaux ; sans doute aussi parce que l'immédiateté ambiante empêche d'attendre qu'un critique ait pris le temps de rédiger une analyse complète sur la publication en question et pousse du même coup le critique à expédier un avis superficiel ou de complaisance. Dommage.

Dans le domaine universitaire, on pourrait se fier, pour la qualité des textes, au **diplôme de l'auteur** mais les différentes affaires de plagiat révélées ces dernières années ont mis en évidence la négligence et la légèreté de ces jurys qui ne lisent pas les thèses ou n'osent pas les noter à leur juste valeur.

À qui se fier alors ?

Les références et les liens hypertextes vers les sources utilisées ont cette fonction de prouver le sérieux de l'article en donnant au lecteur le moyen d'aller vérifier par lui-même la véracité de ce qui est avancé. Est-ce la panacée ? Certes, l'absence de toute référence dans l'exposé d'un fait peut être suspecte (le meilleur exemple sur le sujet est le canular de Shane Fitzgerald, cet étudiant irlandais qui, en 2009, a piégé *The Guardian* et d'autres journaux en ajoutant dans la biographie de Maurice Jarre sur Wikipédia un récit de son invention, juste pour prouver le manque de rigueur des journalistes). Mais l'excès de références produit l'effet inverse. Quelle confiance accorder à un texte farci de références à chaque ligne ? **La concaténation de citations est-elle un garant de l'exactitude du discours et la pertinence de la pensée ?** Qui vérifie les références ? Il est du reste assez facile de fabriquer des liens sans véritable valeur intellectuelle ; beaucoup ne s'en privent pas.

Reste la consistance de l'article lui-même, sa logique, sa vraisemblance, sa cohérence ; là, au moins, on devrait n'avoir besoin de rien ni de personne pour se faire sa propre idée de la valeur d'un texte. **Il faut juste un peu d'esprit critique...**



C'est finalement comme pour les champignons : pour savoir ce qui est comestible ou toxique, savoureux ou insipide, on peut se fier au guide touristique, au mycologue averti ou au pharmacien, mais surtout à son éducation et à sa propre expérience.

29-Résistance

Posté le 4 avril 2016

Dans son édition du 26 mars 2016, quelques jours après les attentats de Bruxelles, **le journal Le Monde publie un ensemble de dix-sept petits textes sur le thème de la résistance**. Le terrorisme a réveillé un concept que les médias réservaient il y a peu encore, en page « éducation », au *Concours national de la Résistance et de la Déportation* organisé pour les collégiens avec les associations d'anciens combattants.

Les diverses facettes du concept de résistance sont abordées par les uns et les autres [*les mots en gras sont de mon fait*] :

- le fait de **tenir bon** face aux insultes ou aux mauvaises influences (Ismaël Saidi) ;
- la résistance peut être une **affaire individuelle** mais elle est surtout une **affaire collective** (Pascal Couvert) ;
- « **Nommez l'ennemi**, nommez le mal, parlez haut et clair, tout est là, le reste est détail, il relève de la technique » (Boualem Sansal) ;
- « résister, c'est aussi **combattre** ces clichés, ces préjugés et **ces imprécisions du langage et de la pensée** » (Ruwen Ogien) ;
- résister à la tentation d'ajouter à la confusion, et « **refuser de relayer les rumeurs et les photos de corps** » (Damien Leloup) ;
- il faut se garder de transformer la résistance en « surenchère répressive » et « **refuser de détruire [l'État de droit] au motif de le défendre** » (Mireille Delmas-Marty).

La principale citation que je veux retenir se trouve sous la plus d'Annette Wievorka, historienne (et ce n'est pas un hasard...) : « Car le plus difficile, [...], c'est bien de **comprendre ce monde** nouveau et mouvant dans lequel nous vivons ».

Comprendre et connaître le contexte avant d'opérer un acte de résistance efficace. Ce qui veut dire aussi que la résistance s'inscrit dans le temps, et que le temps passé et le temps à venir ne sont pas dissociables du temps présent. Or, la dimension temporelle est assez peu présente dans cette série de textes sur la résistance.

Résister pourquoi ? Parce qu'on veut préserver l'intégrité de personnes, de territoires, de biens et de valeurs qu'on ne veut pas perdre, pour pouvoir en jouir encore demain.

Comment résister ? En se blindant le jour où l'ennemi a déjà frappé ou en anticipant les risques grâce à l'analyse des éléments qui interagissent, avec leurs évolutions respectives et leurs incompatibilités, et en réfléchissant à des alternatives à la confrontation délétaire ?

Quand faut-il agir ou au contraire s'abstenir ? Est-il parfois trop tôt, ou trop tard ?

Je prends l'exemple, très banal, d'un document d'archives face à l'usure du temps (mais on pourrait tout aussi bien penser à une plage face à la montée du niveau de la mer, aux femmes enceintes face au zika ou à la tranquillité des internautes face aux publicités intrusives).

Donc, une personne constate que tel document un peu ancien auquel elle tient est déchiré ; pour le rendre plus résistant, elle va le barder de **bandes de scotch**. Emplâtre éphémère ! Car le scotch est, à moyen et long temps, un ennemi avéré des archives ; l'acidité de la colle va attaquer le papier et le jaunir puis se détacher du papier. Dans cet exemple, **le remède est pire que le mal**. Si l'on sait cela, on saura qu'il faut procéder autrement pour contribuer à la résistance du document (voir les techniques de restauration). Et on sera aussi sensibilisé au fait que, s'il est trop tard pour mieux produire ce document-là, la production de nouveaux documents de valeur doit intégrer les principes de conservation dès le départ (en numérique comme en papier d'ailleurs).

Moralité : ignorance et superficialité pervertissent les actes de résistance.



30-Gourance

Posté le 11 avril 2016

Si tu t'imagines
Fillette fillette
Si tu t'imagines
Xa va xa va xa
Va durer toujours
La saison des za
La saison des za
Saison des amours
Ce que tu te goures
Fillette fillette
Ce que tu te goures

chante Juliette Gréco.

Ce poème de Raymond Queneau reprend, après Horace et Ronsard, le thème (éternel lui) des conséquences dévastatrices du temps qui passe sur la beauté de la jeunesse et l'erreur que commettent si souvent les humains en croyant qu'aujourd'hui durera...

Cette gourance qui consiste à ne pas voir que le temps s'écoule inexorablement pour tout être et toute chose est très répandue. Issue d'une mauvaise appréciation de l'effet du temps, elle est observable dans de nombreux domaines et le poème est transposable à l'envi. Par exemple, on aurait pu écrire, il y a quelques temps déjà :

Si tu t'imagines
Disquette disquette
Si tu t'imagines
Xa va xa va xa
Va durer toujours
La saison des za
Saison des archives
Qui courent et qui vivent
Ce que tu te goures
Disquette disquette
Ce que tu te goures

Les belles données
Les zéros clonés
Les uns combinés
Si tu crois xa va
Xa va xa va xa
Va durer toujours
Ce que tu te goures
Disquette disquette
Ce que tu te goures

Formats dans l'impasse
Supports qui s'effacent
Les données trépassent
C'est déjà ton tour
Les données s'effritent
Les zéros se mitent
Les uns se délitent
Alors migre migre
Change de support
Vise l'e-coffre-fort
Échappe à la mort
Si tu le fais pas
Ce que tu te goures
Disquette disquette
Ce que tu te goures



31-Reconnaissance

Posté le 18 avril 2016



Je tiens à exprimer ma plus vive et plus entière reconnaissance aux **législateurs** de tous les pays démocratiques qui ont, par leur engagement politique et leur expertise, contribué à la construction d'une réglementation fiscale solide et équitable, applicable à tous les citoyens d'un pays, comme il est logique dans un système démocratique. Si je leur suis reconnaissante, c'est parce que leur action a incité ceux qui s'estiment trop riches et trop importants pour payer l'impôt à contourner le système ; parce que ces règles fiscales ont incité les milliardaires resquilleurs à trouver des biais pour ne pas verser leur obole au pot commun ; parce que l'existence de certaines lois a excité l'imagination d'opulents personnages, handicapés du sens civique, pour escamoter leurs obligations.



Or, je suis particulièrement reconnaissante aux **exilés fiscaux**, ces personnalités de notre histoire contemporaine qui ont décidé de dérober leurs surplus de lingots d'or et de patrimoine aux regards de l'administration et qui ont résolument choisi de s'installer dans un pays plus accueillant par exemple au Panama. Je leur suis reconnaissante, indirectement mais reconnaissante tout de même, parce que leur désir incompressible de placer leur argent sale ou pas très propre dans un paradis fiscal a suscité l'émergence et l'épanouissement de cabinets d'avocats spécialisés dans la création de sociétés offshore et a incité des hommes d'affaires à répondre à ce besoin afin de faciliter leur vie de fraudeurs.



Car je veux dire ici toute ma reconnaissance pour ces **cabinets juridiques lointains** qui, grâce à ces clients peu regardants de la loi et de la morale, ont rédigé au fil des années des kyrielles de registres de sociétés-écrans, des paquets de tableaux de flux financiers, des notes juridiques avisées, et aussi une foulditude de mails anodins ou imprudents, créant ainsi de beaux dossiers qui constituent de magnifiques archives. Je leur suis reconnaissante parce que ces activités *border-line* ont excité la curiosité de hackers et de lanceurs d'alerte ; parce que ces belles archives, bien nourries, bien classées, ont incité des journalistes d'investigation à enquêter ; parce que ces révélations ont suscité l'intérêt des médias d'information.



Et je tiens à exprimer ma plus sincère reconnaissance à John Doe (pseudo du lanceur d'alerte à l'origine des Panama Papers), **mais aussi aux journalistes d'investigation** de l'ICIJ qui ont analysé les millions de fichiers subtilisés aux serveurs du cabinet Mossack-Fonseca de Panama, ainsi qu'aux éditeurs de logiciels qui ont permis le traitement et la protection des données. Je leur suis reconnaissante d'avoir mis à la disposition du grand public (dont je fais partie) le détail de cette affaire d'envergure.



Bref, j'adresse ma reconnaissance à tous ces acteurs. Car si la législation fiscale n'existait pas, il n'y aurait pas de fraudeurs. Sans fraudeurs, il n'y aurait pas de paradis fiscaux. Sans paradis fiscaux, il n'y aurait pas d'enquête sur les paradis fiscaux. Et je n'aurais pas pu étudier cette affaire sous le prisme de la gestion de l'information à risque dans le monde numérique et écrire l'article « Panama papers : 4 remarques sur la forme » que j'ai publié la semaine dernière. CQFD.

Et je leur tire mon chapeau, un panama pour l'occasion.

32-Maintenance

Posté le 25 avril 2016

Maintenance. Ce pourrait être un mot qui signifie l'art de vivre « ici et maintenant », *hic et nunc*. Les adeptes de la maintenance seraient ceux (et celles) qui se concentrent sur l'instant présent, pour qui ce qui s'est passé hier est déjà sorti de la vie et ce qui se passera demain ne compte pas. Les réseaux sociaux sont une formidable illustration de cette « maintenance »-là...

Mais ce n'est pas le cas. **La maintenance est une activité technique qui consiste à effectuer les travaux, de manière curative mais aussi préventive, pour assurer le bon fonctionnement d'un équipement dans la durée** (et pas seulement maintenant !). Le fait d'entretenir, réparer, ou vérifier une machine pour éviter des dysfonctionnements est pratiquement aussi ancien que l'existence des machines, ce qui remonte très loin dans l'histoire, et le mot « entretien » en français désigne ces tâches depuis longtemps. Pourtant maintenance dans ce sens est récent en français (fin du XXe siècle) et si on le rencontre plus tôt dans la littérature, c'est pour exprimer le fait de maintenir une idée, une attitude... Dans l'acception technique actuelle, le terme est un emprunt aux nombreux mots latins de l'anglais. Une langue crée de nouveaux mots quand elle en a besoin.

La première définition normative de la maintenance date de 1994 dans un texte de l'AFNOR. Mise à jour en 2001, elle dit « Ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise ».

C'est que le développement industriel et la sophistication des outils ont conduit à spécialiser des métiers sur ces opérations pour en faire une activité à part entière, avec ses règles, ses techniques et ses formations spécifiques, et même son jargon, par exemple avec la TMA (tierce maintenance applicative) qui s'est imposée dans toutes les religions (et que même l'athée aime...).

Du coup, maintenance et entretien cherchent à redéfinir leurs périmètres respectifs d'intervention. D'après Wikipédia, « la maintenance concernerait tout ce qui fait appel aux énergies (électricité, pneumatique, mécanique, hydraulique, automatique, électronique, informatique, etc.) tandis que l'entretien concernerait tout ce qui n'est pas technologique (nettoyage, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie, vitrerie, etc.) ».



Et, soudain, une question me traverse l'esprit : qu'en est-il de l'information ? Est-elle entretenue ? Est-elle maintenue ? Ou n'est-elle qu'une chose immatérielle attachée à l'instant présent, une manifestation du « maintenant » ?

Certes, on entretient les documents, supports de l'information, au moyen de pochettes plastifiées pour éviter de les salir, ou au moyen de chemises en papier neutre pour le grand voyage dans le temps, ou encore en migrant les données sur un autre support. Certes, on maintient les systèmes informatiques où circulent les données, où sont capturées les traces de connexion, grâce à des sauvegardes, des mises à jour système, etc.

Mais l'information elle-même ?

L'information n'est pas réductible au support qui ne fait que l'héberger à une date donnée, ni réductible au système par lequel elle transite. L'information doit être maintenue par son propriétaire via des mesures préventives et curatives pour éviter une défaillance de cette information (sa non-disponibilité) et des accidents (sa mauvaise utilisation). L'information se maintient aussi – comme la rumeur ou comme la santé – en la manipulant, en la retweetant, en la recopiant, en l'expliquant, en la commentant, etc.

33-Jouissance

Posté le 2 mai 2016

N'étant ni juriste ni sexologue, qu'est-ce que je vais bien pouvoir dire sur le sujet ?

Sans aller chercher bien loin dans ma connaissance directe et indirecte du monde profond et secret des archives, il m'est facile d'évoquer plusieurs situations en rapport avec la question.

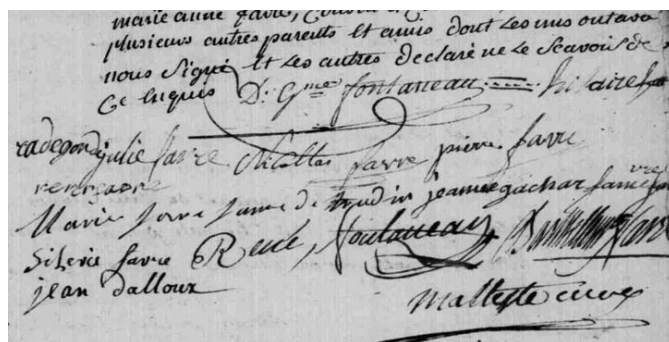
Le cas le plus neutre est celui de l'archiviste qui, confronté à un lot d'archives de valeur historique oublié dans un grenier ou une cave, ressent tout d'un coup **la joie d'être le premier à ouvrir et lire ces documents depuis leur création** ou depuis leur classement quelques décennies, voire quelques siècles plus tôt. Le temps se comprime et c'est comme si on prenait un ascenseur ultra rapide pour se retrouver auprès de personnages d'une autre époque (genre *Les Visiteurs* mais plus subtil). Sans aller jusqu'au frisson ressenti par l'archéologue ou l'explorateur faisant soudain face à un site splendide oublié de l'humanité – tel Burckhardt découvrant Pétra (Jordanie) en 1812, il y a une jouissance certaine de l'archiviste face à sa découverte. Ce sentiment de jouissance est le plus souvent intime, solitaire, mais il peut se manifester collectivement et se partager.

À d'autres moments, **une sensation de jouissance, proche de l'ivresse du pouvoir, peut s'emparer de l'archiviste en situation de détruire des archives** (je ne parle ici que d'archives périmées et jugées sans intérêt historique pour la collectivité). Bien sûr, il ne s'agit que de décider de la vie et de la mort de documents, pas des gens dont les archives racontent l'histoire. C'est tout de même un acte fort, car irréversible, que de décider de la disparition à tout jamais de l'unique trace de la réclamation faite par Madame Michu à la Caisse d'allocation familiale il y a vingt-cinq ans par suite d'une confusion de sa personne avec Madame Micha habitant deux rues plus loin, ou de la facture de l'entreprise Duchmol qui a vendu 53 sapins de Noël à la commune de Tripète-sur-Loire en 1983.

À mentionner également **la jouissance sadique de celui qui mutile les archives**, et qui n'est pas l'archiviste (s'il existe un cas, c'est l'exception qui confirme la règle). En revanche, à l'époque pas si reculée où l'on pouvait entrer dans une salle de lecture d'un service d'archives avec un cutter dans sa poche et un grand sac, on a vu de maladifs et pervers collectionneurs d'autographes prendre leur pied à découper les signatures de personnages historiques au bas d'actes originaux sur parchemin ou sur papier.

Sur un tout autre plan, **la jouissance d'un logement de fonction au sein du bâtiment qui abrite les archives** occasionne une forme de jouissance archivistique très particulière et de plus en plus rare (modernisation oblige) : celle des enfants du directeur qui, le dimanche ou les jours fériés, prennent en cachette possession des magasins pour y jouer à cache-cache, grisés par ces espaces sombres et silencieux, envoûtés par l'odeur grasse et moite des masses d'archives séculaires entreposées sur des rayonnages parfois aussi anciens qu'elles.

Je termine par **la jouissance simple et saine du chercheur amateur quand il voit, et exceptionnellement quand il peut toucher, l'original d'un registre** de baptême ou d'un acte de mariage vieux d'un demi-millénaire où on peut lire le nom d'un proche (ancêtre ou personnage historique de référence) ou le nom d'un lieu auquel il est attaché. Même si l'accès aux originaux de ces précieux documents a été drastiquement restreint pour des raisons de protection des archives (préservation de la conservation et lutte contre la malveillance), la chose reste possible.



Cette jouissance-là est à la portée de quiconque jouit de toutes ses facultés (sauf peut-être les étudiants grévistes qui refusent absolument de jouir de leurs facultés et préfèrent les bloquer ou les dégrader).

34-Réjouissance

Posté le 9 mai 2016

Après la jouissance, parler de réjouissance est naturel, même si la relation entre les deux notions, au travers du préfixe "re" (sans doute le préfixe le plus attachant de la langue française) n'est pas évidente car il n'exprime là ni la répétition de la jouissance ni un retour à celle-ci.

La réjouissance est simplement le fait de se réjouir, d'éprouver de la joie. Pour ma part, je me réjouis quotidiennement.

Je me réjouis de l'usage d'Internet où je peux, tantôt en un clic, tantôt avec trois clics et un peu d'esprit critique, vérifier une information qu'il était naguère parfois bien long de trouver, même en disposant du *Quid* ou de l'*Encyclopédie Universalis*.

Je me réjouis de ce qu'une grande majorité des gens réagissent positivement aux publicités intrusives des sites gratuits (sans quoi le système s'effondrerait) ce qui me permet, moi qui ignore largement cette publicité, d'accéder au système financé par les autres, merci à tous !

Je me réjouis de recevoir bien moins de spams qu'avant dans ma boîte de messagerie, sans avoir fait grand-chose pour cela du reste ; et je ne voudrais pas en recevoir moins car je trouve là-dedans quelques spécimens intéressants pour alimenter ma collection ou plutôt mon corpus de spams dans le cadre de mes recherches de diplomatique numérique.

Je me réjouis de ne plus recevoir de notifications scabreuses de la part d'Amazon depuis que j'ai stoppé mes achats en ligne sur cette plateforme aux notifications douteuses (« Vous avez lu *Les sept nains*, vous allez adorer *Les huit salopards* » !).

Je me réjouis de pouvoir échapper facilement aux tentacules des médias officiels du pouvoir et de l'argent en ayant accès à d'autres sites, où je lis d'autres journaux, d'autres pays et d'autres cultures échappant à la bien-pensance.

Je me réjouis d'avoir le loisir d'expérimenter les réseaux sociaux, et de bénéficier de leurs avantages (publications d'articles, mise en relation, nouvelles des personnes de connaissance, tendances) sans trop pâtir de leurs inconvénients (publicité « ciblée », utilisation des données personnelles, changement des règles sans prévenir), grâce à quelques astuces de comportement.

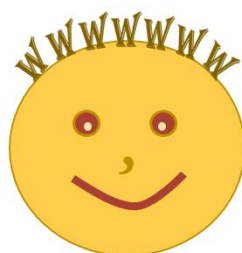
Je me réjouis de pouvoir publier mes écrits sur mes blogs et sur le réseau LinkedIn, sans avoir à me préoccuper des lettres de refus de manuscrits qu'écrivent les éditeurs, souvent trop académiques et trop conformistes.

Je me réjouis de pouvoir, grâce à mon smartphone, prévenir des amis qui m'attendent que j'aurai un peu de retard, tout comme je me réjouis de ne pas actionner le GPS et de prendre le temps de comprendre et d'apprécier la géographie physique et humaine des lieux où je me déplace.

Je me réjouis de pouvoir adresser un mot de félicitations, de consolation ou d'encouragement à un être cher à l'autre bout de la planète, et qu'il suffise de quelques secondes pour qu'il lui parvienne.

Et je me réjouis parce que j'ai appris à l'occasion de ce billet que la réjouissance est un terme de boucherie qui désigne un bas morceau ou un os que les bouchers incluent dans la viande pesée, depuis une ordonnance d'Henri IV qui imposa que la viande, déjà fort chère, serait vendue au peuple sans os, les os étant pesés avec les morceaux de qualité supérieure, ce qui causa au peuple une grande joie.

Bref, le monde connecté choisi et non subi est une réjouissance perpétuelle.



35-Invariance

Posté le 16 mai 2016

Parler d'invariance dans ce monde qui change en permanence, est-ce bien raisonnable ?

Oui, car l'invariance ne s'applique pas tant aux choses et aux personnes qu'aux lois de la nature telles que les savants les décrivent et les analysent. Le mot invariance appartient d'abord au vocabulaire de la physique et des mathématiques où elle caractérise des lois.

Invariance me semble donc bien adapté pour qualifier deux « lois » archivistiques que j'observe depuis des décennies maintenant.

Tout d'abord, l'invariance de la bi-fonctionnalité de l'écrit.

Depuis l'invention de l'écriture il y a cinq millénaires, son usage se répartit invariablement entre deux grands objectifs :

1. noter le savoir et les idées pour les transmettre, à des proches ou aux générations futures, qu'il s'agisse de transmission de croyances, de connaissances, de science, de littérature ou d'art ;
2. tracer les actes effectués par les humains dans leurs relations réciproques, dans le but de prouver ce qui a été fait, parce que l'on devra rendre des comptes, ré-exploiter les données, défendre ses droits.

Dans les deux cas, il y a enregistrement de l'information sur un support physique (on retrouve là la définition classique du document), support choisi en fonction de la technologie du moment mais aussi de la nature de l'information. L'invariance de ces deux fonctions de l'écrit a été portée pendant des millénaires par deux couples de mots : livre et document (pour l'objet) et bibliothèque et archives (pour le lieu de conservation). Les deux mondes ont toujours vécu et vivent en harmonie (les querelles corporatistes ne comptent pas).

Le numérique a fait éclater tout cela, m'a-t-on déjà objecté. Je n'en crois rien et je l'ai longuement expliqué dans un article publié par le *Bulletin des Bibliothèques de France* en 2012 sous le titre « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? ». Certes la « documentation » en tant que discipline et pratique professionnelle dédiée à l'utilisateur s'est immiscée entre le livre et le document d'archives mais cela ne change rien au fondement de la bi-fonctionnalité.



Ensuite, l'invariance de la bi-directionnalité des documents engageants.

Je dis volontiers à mes interlocuteurs qu'il n'y a finalement que deux types de documents à archiver :

1. les documents liés à une relation hiérarchique (dimension verticale) incluant les décisions évidemment (loi, arrêté, délibération, jugement...), mais aussi les documents qui s'y rattachent (comptes rendus, rapports...) ;
2. les documents issus d'une relation contractuelle (dimension horizontale) qui englobent les actes co-signés (les contrats) et plus généralement tout document échangé qui se trouve opposable à un tiers.

Là encore, on va me dire que la société connectée chamboule tout cela. Je ne le crois pas.

Les données constituent soit un produit d'information ou de connaissance, soit une trace informative avec valeur commerciale, administrative, juridique (le clic vaut contrat, la touche « entrée » vaut signature, etc.).

Ce qui change est la façon de nommer les concepts, par suite des évolutions technologiques et des modes sociétales qu'elles induisent, mais les concepts eux-mêmes ne varient pas.

36-Ignorance

Posté le 23 mai 2016

L'ignorance, opposée à la connaissance, est volontiers stigmatisée. L'ignorant est passible du bonnet d'âne, exposé à la moquerie, marginalisé.

Le caractère négatif de l'ignorance vient soit d'un jugement extérieur, en relation avec un savoir de référence, soit des conséquences dommageables pour l'intéressé du fait de ne pas savoir quelque chose. Mais le fait de savoir ou de ne pas savoir quelque chose n'est en soi ni bien ni mal.

Le maître peut dénoncer objectivement l'ignorance de l'élève qui ne connaît pas la leçon qui figure dans le manuel scolaire mais, du point de vue de l'élève, l'ignorance n'est pas forcément négative. L'ignorance est négative quand le fait de ne pas savoir lire, écrire et compter conduit à échouer à un examen, ou bien à se faire rouler dans la farine par des escrocs. Elle ne l'est pas quand elle évite de se farcir la tête avec des mots et des chiffres qui ne procurent aucun plaisir et n'ont pas d'utilité concrète. L'ignorance peut même être positive quand le manuel scolaire est périmé ou que l'acquisition de connaissance se fait au détriment d'autre chose de plus important pour l'épanouissement des individus.



Les paysans du XVI^e siècle ignoraient que la terre tourne autour du soleil mais savaient parfaitement à quel moment il fallait semer ou moissonner.

Le fait que la grande majorité des ressortissants des pays occidentaux ignorent la langue chinoise n'est pas un handicap à ce jour – pas plus qu'au XVI^e siècle – mais cela pourrait changer.

Que trop de personnes ignorent les bases de l'hygiène et de la transmission de certaines maladies constitue un danger pour elles et pour la collectivité. Tout comme le fait d'ignorer les fondamentaux du code de la route.

L'ignorance des règles de la politesse d'un pays étranger peut provoquer plus de problèmes que l'ignorance des règles de grammaire.

L'ignorance des internautes qui, quand ils cliquent sur le bouton « je m'inscris » d'un réseau social, ne comprennent pas qu'ils s'engagent contractuellement, sur fond de droit californien, à céder leur données à l'entreprise qui possède le réseau, peut avoir des conséquences plus que désagréables (perte ou divulgation de données, temps perdu en réclamations).

Plus de quinze ans après la loi du 13 mars 2000, la valeur légale de l'écrit sous forme électronique est encore largement ignorée (un nombre impressionnant de décideurs, dans l'administration comme dans le secteur privé, n'ont toujours pas intégré cette loi) provoquant de la confusion et des lourdeurs dans les organisations.

Le fait d'ignorer la date de naissance des enfants de Céline Dion est dramatique pour ses fans mais, pour les autres, c'est juste un peu moins de données dans un cerveau déjà très encombré.

On voit que le monde numérique modifie les relations entre les personnes et le savoir. Certes l'accès aux ressources en ligne permet de faire reculer l'ignorance des fondamentaux de tel ou tel domaine de connaissance, pour le bien être de tous mais **les nouveaux fondamentaux numériques sont ignorés !** Dans le même temps, la dictature de l'actualité et du buzz agit comme les algues sargasses qui étouffent le paysage et paralysent les activités humaines.

Le champ de la connaissance, scientifique ou people, politique ou culturelle, apparaît aujourd'hui si vaste qu'il suggère un rééquilibrage des relations entre savoir et ignorance.

La société connectée incite à redéfinir les bases de la connaissance utile au XXI^e siècle, à dénoncer la connaissance subie et à militer pour l'ignorance choisie.

Autrement dit, à l'heure de l'infobésité, l'ignorance est une thérapie.

37-Accointance

Posté le 30 mai 2016

Accointance est un vieux mot que sa forme anglaise, *acquaintance*, plus usitée, remet un peu au goût du jour.

Il s'agit, au pluriel, de certaines relations qu'entretiennent certaines personnes, pour leur profit ou leur intérêt. L'emploi du mot, en français, souligne volontiers le caractère officieux de la relation et traduit parfois, dans la bouche du locuteur, une condamnation moral de ces liens, coquins ou douteux (sans aller forcément jusqu'à la French connection).

La forme anglaise, quant à elle, n'a pas cette connotation et sa neutralité est plus conforme à l'étymologie latine du mot qui signifie simplement connaissance. Notons au passage que l'accointance n'a rien à voir avec le coin, même si on imagine aisément un lien entre certaines accointances et certains coins discrets... Toujours est-il que c'est cette connotation tendancieuse, malicieuse, subtile, qui fait le charme de l'accointance, tant dans la littérature française (voir le site CNRTL) que dans la conversation.

L'usage réserve les accointances aux personnes mais pourquoi les documents – qui sont du reste créés par des personnes – n'en auraient-ils pas ?

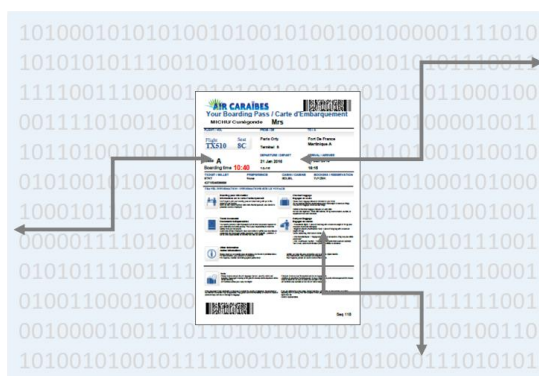
En effet, il est manifeste que certains documents entretiennent des liens particuliers avec d'autres documents, pour leur intérêt et pour leur profit, que ce soit de manière officielle ou officieuse.

Les documents qui ont pour but d'attester ou de prouver quelque chose développent des accointances informationnelles avec des actes, des registres, des dossiers, des listes, des plans ou des images appartenant à d'autres lieux ou d'autres milieux.

Ces accointances se matérialisent par la présence dans le document de données telles que mentions d'enregistrement et références, capables de constituer une caution pour le document ainsi « accointé » :

- tel acte de vente a ses entrées chez le notaire qui peut, le cas échéant, conforter ses dires et appuyer son action ;
- tel rapport comporte des références uniques qui sont un sésame vers de nouvelles connaissances qu'on espère fructueuses ou du moins agréables.

Un document doté de nombreuses références peut donc renforcer son autorité ou son impact au moyen de ces relations qu'il fait jouer pour arriver à ses fins ou étendre son expérience. Cet « entredocument » (sur le modèle de l'entregent) est forcément un plus dans l'existence d'un écrit.



L'accointance écrite est une question de forme du document via les indices variés que le rédacteur, le signataire ou le gestionnaire y glissent. Et les technologies numériques permettent d'immédiatiser ces connexions via un simple clic.

Ce qui me faisait dire, récemment, dans une conversation sur la preuve numérique, que la preuve réside en grande partie dans la capacité du document à activer ces liens extérieurs et que, en quelque sorte, **le document numérique probant est d'abord un objet connecté, ou accointé.**

38-Fragrance

Posté le 6 juin 2016

Fragrance est un mot littéraire pour dire parfum, senteur, en français et aussi en anglais. L'étymologie lointaine est la même que celle de flair.

La fragrance est plutôt agréable, subtile... C'est, pour moi, les œillets, les freesias et les pois de senteur dans le jardin de mon grand-père ; ou les petits sablés confectionnés avec la peau du lait de la ferme quand ils sortaient du four de la cuisine familiale ; ou encore certains produits de beauté dont la production, elle aussi, a cessé.

Le caractère immatériel et fugace d'une fragrance la rend difficile à décrire. Les experts de la fragrance que sont les nez disposent d'un vocabulaire technique pour décrire les différentes facettes des parfums, un peu comme peuvent le faire les œnologues pour l'arôme du vin. Ordinairement, on procède avec des images, des rapprochements avec d'autres odeurs plus communes mais pour que la description soit un peu précise, il faut pour cela partager la même culture : les fragrances de beurre de yak ou de fleur de colza ne parlent pas à tout le monde.

Il y a cependant des parfums plus faciles à définir parce qu'ils ont une composante chimique qu'il est possible d'analyser et de reproduire. On peut ainsi créer artificiellement un parfum qui rappelle une senteur naturelle, ce dont ne se privent pas les fabricants de produits ménagers, *ad nauseam*. D'après slate.fr, il est aujourd'hui possible d'acheter une bouteille de fragrance de vieux livres... La finalité peut être nostalgique (donner de la culture à un nouvel appartement trop neuf par exemple) ou une démarche de séduction (ce parfum, paraît-il, serait une arme redoutable pour séduire des bibliophiles du sexe opposé, ou pas du reste).

On parle depuis quelques années des odeurs numériques mais il s'agit plus de fabriquer des sensations olfactives dans un lieu public ou un commerce que de capturer telle fragrance dans son contexte. La combinaison des mots *fragrance* et *digitale* correspond encore essentiellement à ceci :



Car, et c'est un autre défaut de la fragrance, il n'est pas possible de l'archiver pour la sentir de nouveau plus tard. Ça, c'est vraiment ennuyeux. Car sans archive, il n'y a pas de preuve et peu de mémoire. Or, les senteurs peuvent influencer un geste bienveillant ou malveillant et devraient constituer des documents utiles pour la compréhension des faits. Force est de constater que les cinq sens ne sont pas sur un pied d'égalité en matière d'archivage. Je ne parle pas bien sûr de la fragrance des archives elles-mêmes, ni même de leur goût (dont parla si bien Arlette Farge) mais des odeurs des choses du quotidien ou d'événements extraordinaires dont on voudrait garder la trace.

Pour ma part, je rêve de pouvoir utiliser mon smartphone pour enregistrer les fragrances comme on fait des photos, même en amateur. J'aimerais aussi visiter des expositions avec les « fichiers odeurs » de plusieurs sources sur une thématique ; il y aurait des précisions sur le contexte de la captation parfumée, la profondeur de champ, le cadrage, etc. Je m'imaginerai visitant des expos olfactives sur les fêtes à l'andouillette, les pins après la pluie, la chaleur à Hong-Kong, les huîtres...

Enregistrer les fragrances numériques, « il n'y a plus que ça que je voudrais voir avant de mourir ». C'est là une formule d'une de mes arrière-grands-mères, qu'elle déclina longtemps en de nombreuses occasions car elle vécut âgée.

39-Flagrance

Posté le 13 juin 2016

De fragrance à flagrance, il n'y a qu'un pas. Seule une lettre diffère, le *r* remplacé par un *l* (ces deux lettres que la langue nipponne ne distingue quasiment pas, de sorte que je prie les internautes japonais qui me lisent, *if any*, de bien vouloir m'excuser de ces subtilités).

Il y a cependant deux notions bien distinctes, celle de l'odorat (fragrance) et celle de la brûlure (voir le maléfice de flagrance dans *Harry Potter*).

Quoi qu'il en soit, le mot flagrance m'est très sympathique, plus euphonique que l'expression de flagrant délit dont il est synonyme, courante dans les services de police et chez les détectives privés chasseurs d'adultère. La flagrance est aussi une notion de l'administration sociale et fiscale.

Personnellement, j'aime lire et relire l'article L169 du livre de procédure fiscale (un de mes codes de lois préférés) : « Le droit de reprise de l'administration s'exerce jusqu'à la fin de la dixième année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due, lorsque l'administration a dressé un procès-verbal de flagrance fiscale dans les conditions prévues à l'article L. 16-0 BA, au titre d'une année postérieure ».

On pourrait penser que cet article de code ne concerne que les fraudeurs qui, s'ils sont assurément trop nombreux, ne sont qu'une minorité des contribuables. Mais non ! Les non-fraudeurs sont aussi concernés dans le sens où l'administration se réserve la possibilité d'un contrôle rétroactif. C'est là une menace pour tous car il ne suffit plus aujourd'hui, quand on est honnête, de prouver ce qu'on a fait mais aussi et surtout ce qu'on n'a pas fait. Cela requiert de conserver, de manière systématique, beaucoup plus de traces que les simples enregistrements des décisions (la vérité est une, le mensonge est multiple). Imaginons que vous n'avez jamais fraudé mais que, au bout de sept ou huit ans, un de vos collaborateurs ou un tiers maquille les comptes dans votre système ; l'administration qui constate la fraude ne sait pas *a priori* qui a mal agi et elle se donne le droit de remonter dix ans en arrière dans vos archives. Si les archives sont détruites, elles ne seront plus en mesure de dire qu'elles étaient sans tache.

Pour les malhonnêtes, l'administration a inventé depuis quelques années la procédure d'enquête de flagrance pour coincer les sociétés éphémères créées uniquement pour la fraude et dissoutes juste après. Quand le contrôleur fiscal soupçonne une entreprise de fraude aux cotisations sociales ou à la TVA, il peut dresser (quel verbe magnifique !) un procès-verbal de flagrance, une sorte de petit drapeau (flag) planté au milieu du champ de fraude.



Un procès-verbal de flagrance fiscale...

Je trouve l'expression coulante, douce, poétique, sentiment qui n'est sans doute pas partagé par les protagonistes de la flagrance. Encore que...

Pour le responsable légal de l'entreprise, ça chauffe ! Il est vraisemblable que l'enquête de flagrance dégage pour lui une fragrance de cramé. Il est pris en quelque sorte dans le feu de l'action de tromperie. Son baratin en défense, le contrôleur ne l'a pas cru. Autrement dit, le type est cuit. Une vraie déflagration morale dans l'entreprise. C'est ça, la flagrance.

Mais pour le fonctionnaire, le procès-verbal de flagrance est comme un exploit (comme un exploit d'huissier). Il concrétise l'application de la procédure ; il trace les faits au plus près de leur survenance (travail illégal, commerce sans TVA, activité illicite, fausses factures, etc.). D'autant plus que les possibilités d'investigation que procurent les technologies actuelles font du numérique un complice de la flagrance fiscale. N'est-ce pas magnifique et jouissif ?

Pour le responsable de l'archivage et de la conservation, c'est toujours agréable de gérer des documents aux noms évocateurs (surtout que l'administration conserve l'original, le contrôlé n'ayant qu'une copie via notification). Mon seul regret est de n'avoir jamais vu ni archivé un procès-verbal de flagrance. Un jour peut-être...

40-Souffrance

Posté le 20 juin 2016

La souffrance au travail.

Vue par les documents.

Tenez, cette lettre en souffrance depuis des mois ; elle peut témoigner.

Oh, il ne s'agit pas de souffrance physique. Je suis allongée sur ce bureau à longueur de journée et de nuitée; ce n'est pas inconfortable. Personne ne me dérange, en dehors de la femme de ménage le soir qui me pousse délicatement dans un autre coin du bureau avant de me ramener dans mon coin initial. Elle ne me dérange pas d'ailleurs, c'est même la seule attention dont je bénéficie de la part d'autrui. À croire qu'il n'y a pas de responsable dans ce bureau. Pourtant, je les entends arriver le matin, en rigolant des inepties qu'ils ont vues à la télé la veille ou en échangeant leur plan pour le prochain viquende. Mais sur le fond des choses, sur le travail, sur la documentation à étudier, sur les contacts à établir, sur les informations à transmettre, sur les réponses à faire aux clients ou aux administrés qui attendent douloureusement une décision, rien. Voyez mon cas : je suis un projet de lettre d'agrément pour une association ; voilà des jours et des jours que j'ai été rédigée par une personne compétente et attentionnée de ce service. Mon message est positif. Il respecte l'esprit de la procédure sans en respecter la lettre car le texte date du siècle précédent et est obsolète dans le contexte actuel. C'est sans compter sur le petit chef qui a le pouvoir de signature. Celui-ci, sans doute pour compenser son incompétence, se raidit sur la lettre de la loi et est incapable de faire preuve d'esprit (de synthèse ou d'initiative). Si je me trouve sous son nez, il me saisit d'une main moite et me remet sous la pile. Alors, comme mon destinataire, j'attends, j'attends. Et je souffre, je souffre.



Et voici un dossier entier, en souffrance depuis des semaines lui aussi. Là, c'est une souffrance collective. Toute l'équipe de documents souffre, chacun à sa manière :

- On nous a abandonnés au milieu du gué, dit la lettre de demande. Voilà si longtemps qu'on nous a fait venir ici et rien ne se décide. Nous sommes des laissés pour compte.
- Tu veux dire qu'on nous a abandonnés au milieu de nulle part, poursuit le rapport d'enquête. Nous avons bossé pour résoudre ce problème et puis on nous plante là, sans savoir si on allait dans la bonne direction ou pas, sans savoir si la situation a évolué et, le pire, sans savoir pourquoi personne ne décide ni ne fait rien.
- Ouais, soupire le projet de décision, c'est comme si on n'existait pas. C'est dur....
- J'ai entendu parler d'un projet pour le service, renchérit le compte rendu de réunion. Il paraît qu'ils vont tous nous passer dans un scanner puis nous mettre dans un centre spécialisé.
- Je crains le pire, s'exclame l'avis reçu de l'expert. J'ai déjà vu un truc comme ça. Ça s'appelait CherPouin. On est tous parqués dans des espaces aux allures attractives, avec des haut-parleurs qui diffusent des messages de bien-être : « Vous êtes tous merveilleux, nous sommes tous amis, nous travaillons tous ensemble pour le bonheur de tous... ». Et au final, on est bloqué là-dedans ; on ne s'occupe pas de nous et on est encore plus isolés.

Chers amis, dit la note de synthèse, ne vous découragez pas ; évacuez cette souffrance. Ne restez pas plantés là à vous lamenter. Ignorez le mépris des autres et agissez ! Il y a une réponse à faire à ces gens qui vous étouffent. Et de déclamer, un peu théâtral :

- Souffrez, Monsieur le Chef, qu'on fasse fi de vous !

41-Instance

Posté le 27 juin 2016

Du point de vue judiciaire, l'instance est en général *première* ou *grande* (à noter cependant que les grandes premières peuvent aussi avoir lieu à la cour de cassation ou dans des tribunaux d'exception).

Au pluriel, les instances sont géographiques (municipales, régionales, nationales, européennes – avec ou sans la Grande-Bretagne), thématiques (judiciaires, académiques, consulaires, hospitalières) ou liées à un degré de pouvoir (gouvernementales, représentatives, paritaires, consultatives).



L'étymologie d'instance n'est pas évidente. Le mot est pourtant très simple de construction : un préfixe, in, qui signifie « entrer » (avec mouvement) ou « à l'intérieur » (une fois qu'on est entré) ; une racine verbale, sto, qui veut dire « être là », « se tenir debout » ; et un suffixe, ance, pour indiquer le fait ou l'action de quelque chose.

L'instance, c'est donc d'abord le fait de se tenir à l'entrée de ou dans quelque chose. Le mot est finalement très visuel : on imagine bien un solliciteur, c'est-à-dire une personne qui présente une requête (une instance), entrer dans la pièce où se tient l'autorité qui a le pouvoir d'y répondre ; on voit l'intéressé glisser son pied dans l'entrebâillement de la porte pour prier instamment qu'on l'écoute. À noter que le solliciteur, paradoxalement, fait le siège de l'autorité tout en restant debout...

Et les documents dans tout ça ? (aurait-dit le regretté Jacques Chancel)

Eh bien, il y a deux cas de figure : le document en instance et l'instance de document.

Le document en instance est un phénomène assez connu. Le document (une requête, une réclamation, un projet de décision, etc.) est là qui attend que le chef le valide et y appose sa signature. Les demandes comme les réponses font antichambre avant de passer à l'étape suivante de leur vie administrative. Cette situation est quotidienne. Le problème surgit quand le document en instance devient un document en souffrance...

L'instance de document, elle, n'est connue que de quelques spécialistes de l'information et c'est bien dommage. Le mot instance est là un anglicisme utilisé notamment dans l'activité informatique appelée « programmation orientée objet » ou POO : on crée des classes d'objets informatiques (on pourrait dire types d'objets, ou modèles, au lieu de classes) ; chaque objet créé qui porte les caractéristiques de la classe est une *instance*, c'est-à-dire un exemple d'objet dans cette classe. De là, le verbe instancier pour désigner l'action de créer un exemple, un objet particulier, à partir du modèle.

Cette notion se retrouve dans la gestion de la qualité des documents en entreprise où l'on distingue le modèle de document et sa déclinaison dans telle situation, par exemple : un modèle de rapport de test en entreprise et chacun des rapports créés selon ce modèle par tel ingénieur dans tel atelier tel jour, autrement dit chacun des « enregistrements » (ou « records ») lié à un modèle de « document » pour reprendre le langage des qualitiens.

Ce qui m'étonne sur ce sujet, c'est que la langue française n'ait pas un mot courant pour décrire cette réalité quotidienne d'un document particulier créé à partir d'un modèle (document qualité, imprimé CERFA, modèle de document bureautique, etc.). Cette lacune donne lieu à des quiproquos récurrents quand on ne sait pas, au sujet d'un nom de document (rapport de test, attestation, relevé...), si on parle du type de document en général ou d'un document en particulier. Le mot instance n'est pas plus mauvais qu'un autre pour désigner le document particulier. Et il n'a pas beaucoup de concurrents.

42-Inconsistance

Posté le 4 juillet 2016

Il ne faut pas réduire l'inconsistance à l'incohérence, sous prétexte que le mot anglais *inconsistency* signifie incohérence en français.

L'inconsistance est plus large que la seule incohérence, que le seul manque de logique entre les parties d'un tout. L'inconsistance conjugue plusieurs manques : manque de solidité, manque de fermeté, manque de soin, manque de profondeur, manque d'intérêt.

Sur le plan de l'information, l'inconsistance se caractérise par deux absences : l'absence de syntaxe et l'absence de contenu. Au lieu de propositions explicites avec sujet, verbe et compléments qui décrivent des faits ou exposent des idées, on entend ou on lit des bribes de discours, des morceaux de phrases, des verbes désaccordés, des suites de mots désarticulés. À la place d'une analyse structurée ou d'une opinion argumentée, on trouve quelque chose de mou, d'informe, de bossu, de creux et de plat tout à la fois.

L'inconsistance fait partie du paysage informationnel. Tout ne saurait être consistant. Il faut souffler un peu, soit. Et cela ne change pas avec le numérique, sauf que les technologies d'enregistrement et de diffusion de l'information donnent sur l'inconsistance un coup de projecteur immérité. Les conversations ne s'envolent plus ; elles s'écrivent et restent. Les réactions épidermiques s'enregistrent. L'inconsistance des échanges quotidiens est tracée.

À côté de l'inconsistance documentaire traditionnelle (citations tronquées, copiés-collés sans queue ni tête, prose gratuite), la nouveauté est que ce qu'on se disait naguère entre soi, en toute légèreté, à la maison ou au café, s'étale lourdement sur les réseaux sociaux aux yeux de tous. Sur les sites des médias, les commentaires sont constitués le plus souvent d'imprécations fumeuses, de sentences absconses, de formulations qui, pour le lecteur, défient aussi bien le sens commun que la grammaire, quand ils ne se réduisent pas à des exclamations ou à des onomatopées (Wouah ! Pouah !) sans qu'on sache précisément quel est l'objet de l'admiration ou du dégoût.



Lire ou écouter un discours inconsistant, c'est comme manger du fromage blanc à 0% : c'est flasque ; c'est insipide ; ça ne profite pas à l'organisme. Même avec un coulis d'émoticônes, l'effet gustatif et nourricier reste proche de zéro.

Ceci rejoint la notion d'« information guimauve » décrite par Catherine Leloup : « Guimauve, parce que cela colle, c'est sucré – donc apparemment inoffensif, comme le bonbon qu'on donne à un gamin, donc facile à absorber – mais sur le fond **redoutable, au moins en ce qui concerne la transmission du savoir** ».

Cette inconsistance est reposante, voire agréable dans un cercle restreint et à petites doses. En grandes quantités, elle fait perdre du temps à ceux qui cherchent un sens à ce qui n'en a pas et qui parfois culpabilisent de ne pas en trouver ; elle envahit l'espace numérique comme la mousse envahit un gazon mal entretenu.

Sur le plan de la gestion de l'information dans le temps, l'accumulation de traces numériques inconsistantes finit par poser des problèmes de stockage et de pertinence. Il serait judicieux de s'en débarrasser après usage, genre kleenex.

J'attends donc avec impatience l'algorithme qui saura déterminer la consistance ou l'inconsistance d'un écrit afin d'automatiser sa conservation ou sa destruction : consistant : je garde, inconsistant : je jette.

43-Vacance

Posté le 11 juillet 2016

La vacance, c'est le vide. Être vacant veut dire être vide, être inoccupé.

C'est d'abord un terme de droit : la vacance d'un poste dans la fonction publique, la vacance d'un logement (même s'il se trouve plein des trucs et de machins). Ou encore la vacance du pouvoir...

Pendant les vacances, les gens cumulent plusieurs vides : leur bureau est vide et leur tête se vide (en principe) de tous les soucis professionnels ; c'est d'ailleurs pour cela que l'on écrit dans ce cas vacances au pluriel ☺.

Les vacanciers vident leur verre d'apéro le soir, après avoir vidé leur seau de sable sur la plage, vidé le poisson pêché dans le torrent, vidé leur compte en banque, vidé leur sac chez un psy, etc. C'est la vie de vacances. Pendant cette période, les peintres du dimanche peuvent s'adonner à leur hobby chaque jour de la semaine et ils rentreront chez eux, qui avec ses gouaches, qui avec ses lavis de vacances.

Ce qui m'amène directement à ce type de document administratif qu'est l'avis de vacance. Quand j'étais fonctionnaire – il y a bien longtemps mais je m'en souviens – je recevais et lisais régulièrement les avis de vacances de poste de conservateur d'archives puis de conservateur du patrimoine (après une réforme du ministère de la Culture). Cette liste des postes à pourvoir (déjà vacants ou susceptibles de l'être prochainement) était diffusée à toutes les personnes possédant les critères (statut, grade, âge) pour poser leur candidature au poste susceptible de les intéresser, dans le respect de la procédure en vigueur (délais, commission, décision, arrêté de nomination).

Avis de vacance.



Je ne m'étais jamais appesantie sur cette formule avant aujourd'hui et pourtant comment ne pas être frappé du caractère passif, voire négatif de la formulation ? Pourquoi insister sur l'absence ? Quelle idée de faire savoir le vide ? Ne serait-il pas plus constructif d'insister sur l'intention de combler ce vide et l'intention de recruter, plutôt que de s'arrêter au constat de vacance ? **Autrement dit, pourquoi s'obstiner à publier des avis de vacance et non des avis de recrutement ?**

Par curiosité, j'ai questionné l'ami Goût-Gueule sur les deux expressions. L'algorithme du moment (personnalisé ou non ?) a remonté les statistiques suivantes :

- avis de vacances : 324 000 (en tête de liste de résultat, pour ceux qui aiment voyager un « Avis de vacance d'emploi n° 985 du 4 juillet 2016 - MRI - conseiller régional en protection civile pour la Chine, la Corée du Sud et la Mongolie. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 22 juillet 2016 » ;
- avis de recrutement : 373 000 dont la majorité concerne la fonction publique.

À noter que certaines annonces, hésitantes, utilisent conjointement les deux expressions. La compétition entre les deux est engagée et le recrutement semble l'emporter. De quoi être rassuré.

C'était mon billet du lundi 11 juillet, faute de quoi il y aurait sur ce blog **vacance de post**.

44-Laitance

Posté le 18 juillet 2016

Plat du pauvre, menu de luxe ou régime pour enfants maigrichons, la laitance de harengs est vraiment un aliment éclectique !

Un hareng fumé (un bouffi dans mon vocabulaire familial mais il existe diverses appellations) réserve toujours une surprise à l'ouverture de l'abdomen : sera-ce des œufs, du lait ou rien ?, avec les déceptions ou disputes que peuvent occasionner le résultat en fonction des préférences des convives. Personnellement, c'est le lait, plus précisément la laitance (nom dû à sa couleur blanchâtre...) que je préfère.

Son goût légèrement salé et sa texture onctueuse incitent à fermer les yeux pour savourer sa délicatesse. Mélangée à une salade de pommes de terre tièdes, avec un filet d'huile d'olive, quelques gouttes de citron et un peu de persil ou, mieux, de cerfeuil, c'est un vrai délice. Sans compter que, ajoutée aux filets du poisson soigneusement levés de par et d'autre de l'arrête dorsale, la laitance augmente pratiquement de cinquante pourcents la part consommable de l'animal.

Dans sa *Physiologie du goût* (1825), Brillat-Savarin recommande une laitance de carpe pour relever le goût d'une omelette au thon : pour 6 personnes, faire blanchir deux laitances de carpe puis les hacher avec un morceau de thon nouveau et une échalote ; faire sauter le tout dans une casserole avec un bon morceau de beurre, du persil et de la ciboulette ; battre six œufs où vous verserez le mélange de laitance et de thon...

Les chefs japonais, eux, savent accommoder la laitance de morue, de saumon ou de baudroie pour le plus grand plaisir des gastronomes nippons (là, je crois sur parole ce que j'en ai lu car je n'y ai pas encore goûté, une lacune dans ma culture culinaire).

Dans les rayons des boutiques autorisées cependant, la laitance de poisson se présente plus volontiers sous forme de gélules vendues dans un flacon de pharmacie, loin de la forme oblongue du poisson. On pourrait imaginer une commercialisation en briquettes rectangulaires, comme pour le poisson pané, plus familières aux enfants que l'animal aquatique à branchies et nageoires, mais manifestement personne n'y a pensé.



Il y a ceux qui salivent rien qu'à regarder la photo et ceux qui répriment un haut le cœur à l'idée de devoir ingurgiter cette chose flasque qui évoquerait plutôt une purée de tagliatelles trop cuites rehaussée de quelques trace de brûlé, une crème caramel au lait tourné ou encore du tofu périmé. Une réticence qui peut provenir du simple aspect de la laitance, même quand on ne sait pas que c'est du sperme de poisson. Et pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Comme quoi, il n'y a pas que dans le cochon que tout est bon !

45-Légifrance

Posté le 25 juillet 2016

Le site gouvernemental www.legifrance.gouv.fr est très représentatif d'un passage réussi du monde papier au monde numérique.

Le *Journal officiel* est une publication quotidienne qui remonte à la Révolution française. Son rôle est de diffuser auprès de tous les citoyens la loi que nul n'est censé ignorer. C'est d'ailleurs pour cette raison que la loi est applicable non pas quand elle est votée ou quand le *Journal officiel* sort des presses mais quand ledit journal a été reçu et lu dans les préfetures, sous-préfetures et mairies (ce qui, à la fin du XVIII^e siècle nécessitait un peu de temps, *a fortiori* pour l'Outre-mer).

L'État a fait son travail de mise à disposition de la loi, à chacun de faire l'effort d'aller au siège administratif le plus proche ou le moins éloigné de chez lui prendre connaissance des dernières dispositions législatives pour être un citoyen informé.

La première édition « en ligne » du *Journal officiel*, celle qui abolit les distances (à condition qu'on ait le réseau...) date de 1998. Le site Légifrance a été créé en 2002, refondu en 2008. La version numérique du « JO » a la même valeur que la version papier depuis 2004. L'édition papier a été supprimée fin 2015 et le *Journal officiel de la République française* n'est, depuis le 1^{er} janvier 2016, accessible qu'en ligne. On y trouve les lois mais aussi tous les textes réglementaires, avec une reprise d'antériorité de soixante-dix ans, ainsi que la jurisprudence.



Au sujet de la disparition de l'édition papier du *Journal officiel*, on a beaucoup parlé des économies d'impression et d'affranchissement (pas si impressionnantes que cela si on les compare au coût d'impression et de diffusion de la publicité inutile...).

Mais le plus remarquable, me semble-t-il, est ce fait qu'on est passé en moins de deux décennies de l'existence de quelques dizaines de milliers de collections du *Journal officiel* ayant le statut d'archives (c'est-à-dire de documents qui tracent les droits et obligations et qu'on ne doit donc pas détruire) à **une seule collection en ligne**, avec quelques centaines de milliers d'internautes abonnés ou utilisateurs réguliers. L'opération s'est parfaitement passée, alors que tant d'autres projets de « dématérialisation » entrepris ici et là, dans le public ou dans le privé, ont échoué ou cahoté. Bravo à ceux qui l'ont réalisée.

Autre caractéristique de cette dématérialisation réussie : l'intégration d'un **moteur de recherche** plutôt efficace. Avant Légifrance, rechercher dans le corpus législatif les articles relatifs à telle thématique pouvait s'apparenter au treizième travail d'Hercule ou à une tâche de bénédictin (cochez la case de votre choix). J'en sais quelque chose pour avoir épluché les soixante-dix codes français à la recherche des occurrences des mots *conservation* et *archivage*. (j'avais besoin de textes précis et de statistiques pour argumenter face à ceux qui emploient ces mots-là de travers...). Il m'a fallu quelques heures bien sûr pour constituer ce corpus de citations mais, manuellement, j'y serais peut-être encore.

Enfin, la version numérique du *Journal officiel*, en supprimant certaines informations figurant naguère dans la version papier, met en évidence les enjeux de **protection des données personnelles** dans le monde connecté.

En effet, les décrets et autres décisions administratives relatives aux naturalisations, changements de nom et condamnations fiscales ne sont pas en ligne. J'aimais jadis feuilleter ces pages-là pour achever de me noircir les doigts à la fin de ma lecture du courrier du service.

Oserai-je avouer que je n'ai jamais songé à recopier ces données et à les vendre à tel ou tel marchand de soupe ou de poudre de perlimpinpin. Quel manque d'imagination !

46-Relance

Posté le 1^{er} août 2016

Il y a celle que tout le monde attend : la relance économique. On pourrait même écrire le mot avec une majuscule. Il y a des gens qui attendent la Relance comme d'autres attendaient Godot.

Et il y a les autres relances, dont on se passerait bien :

- relance du fournisseur qui n'a pas livré la commande, parce que sa relance auprès de son propre fournisseur n'a encore rien donné,
- relance du client qui n'a pas payé, parce que le numéro de la facture était écrit à droite alors qu'il doit être écrit à gauche pour que le prestataire en dématérialisation puisse scanner la facture, laquelle est donc mise de côté en attendant la relance,
- relance des élèves qui n'ont pas envoyé leur devoir, parce que tant qu'on ne les relance pas, certains considèrent qu'ils n'ont pas à se bouger,
- relance des adhérents qui n'ont pas payé leur cotisation, des propriétaires qui n'ont pas payé leurs charges, des locataires qui n'ont pas payé leur loyer, des administrations qui n'ont pas répondu à un dossier, etc.
- relance des auteurs qui n'ont toujours pas envoyé leur texte pour la publication qui aurait déjà dû paraître il y a trois mois...

La relance devient la norme. Pourquoi faire ce que l'on s'est engagé à faire puisque de toute façon, on sera relancé ? Autant vivre tranquille en attendant la Nième relance.

On nous rebat les oreilles avec l'excès de temps que passeraient les collaborateurs à chercher de l'information ou un document dans l'entreprise : 20% du temps de travail ou davantage. Et alors ? Est-ce choquant ? Heureusement que l'on passe du temps à s'informer et à rassembler de la documentation ! L'enjeu est dans le mauvais classement ou le mauvais archivage, ou bien dans le fait de ne pas savoir s'y prendre (problème de formation).

On ferait mieux de s'intéresser au temps que l'on perd à faire ou à subir des relances, juste parce que ce qui devait être fait n'a pas été fait ou a été mal fait. D'après ce que je peux observer dans ma vie professionnelle et personnelle, il y a là une vraie « marge de progression », plus que dans le temps passé à chercher de l'information.

Divers remèdes permettent de contrer le phénomène : le prélèvement automatique (qui déresponsabilise et cause parfois de mauvaises surprises), la majoration (pour plus de détail, contacter l'administration fiscale)... Pas de quoi se vanter.



Il y a toutefois un domaine où le numérique supprime agréablement les relances. C'est celui du prêt de livres numériques par les bibliothèques.

Vous empruntez un livre pour trois ou quatre semaines et, grâce au « verrou numérique » embarqué dans le fichier, l'accès au livre est bloqué à l'issue du délai du prêt et le retour du fichier-livre est automatique. Et en plus, l'humain lecteur peut manuellement restituer le livre plus tôt s'il en a achevé la lecture, afin d'en faire profiter un autre humain lecteur. Le site de la médiathèque du pays de Falaise explique tout cela très bien.

Le problème est que le prêt de livres numériques ne marche pas tellement, du moins en France. Il faut dire que les liseuses du marché ne sont pas très attirantes, entre défauts techniques (poids, luminosité), appareils propriétaires qui ne fonctionnent qu'avec la liste du fabricant (non-Amazoniens, s'abstenir !) et le manque de fonctionnalités qui laissent penser que les concepteurs ne lisent pas eux-mêmes...

Il faudrait relancer l'innovation dans le domaine. Il faudrait aussi relancer la lecture publique...

47-Redevance

Posté le 8 août 2016

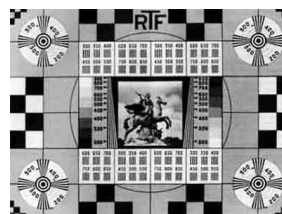
Face au triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité », je rattacherais bien la redevance à la Fraternité.

Le mot redevance désigne en effet, entre autres choses, cette somme d'argent que les usagers d'un service public versent à la collectivité, cet argent permettant de financer le bon fonctionnement de ce service commun. Les bénéficiaires de l'accès à l'eau courante sont assurément redevables de ne plus aller tirer l'eau au puits et « donnent en échange » ou « redonnent sous une autre forme » de quoi faire marcher le service. Il y a là une notion de solidarité, proche et surtout plus moderne, plus républicaine peut-être, que fraternité. J'utilise le service, je paie. La somme acquittée est en général proportionnelle au bénéfice reçu.

Juridiquement parlant, la redevance se distingue de la taxe dans le sens où la redevance n'est exigible que des utilisateurs réels du service, tandis que la taxe est obligatoire et doit être payée également par tous les utilisateurs potentiels. Le meilleur exemple est la taxe sur le ramassage des ordures ménagères. Chaque propriétaire est tenu de la payer, même s'il ne produit pas d'ordures ménagères (parce qu'il n'est jamais là, parce qu'il est végétarien et que les déchets de ses fruits et légumes alimentent son compost, parce qu'il n'achète que des plats cuisinés dans une gamelle en fer blanc donc sans emballages, etc.). Cette taxe-là est à mi-chemin entre la redevance et l'impôt, c'est-à-dire entre la contribution solidaire et la part des revenus ou des transactions que l'État prélève, *a priori* équitablement, sur les citoyens et les acteurs de la vie économique.

L'impôt illustre donc plutôt le terme Égalité du slogan républicain. Enfin, en théorie, parce la pratique suggérerait plutôt la notion inverse. Où est l'égalité républicaine quand 50% des citoyens ne paient pas d'impôt, pas même 1 euro symbolique ? Ou quand des dizaines de milliers de gens fraudent le fisc et, de fait, ne paient pas à la collectivité (dont ils continuent à profiter) leur quote-part ?

Je reviens aux redevances et à la plus connues d'entre elles, en France du moins : la **redevance audiovisuelle** qui s'appelle officiellement « contribution à l'audiovisuel public » (depuis 2009) et qui serait finalement une taxe. J'ai eu l'occasion de réfléchir à cette question il y a quelques semaines, après la visite, impromptu, d'un contrôleur des impôts.



Voici les faits : il se trouve que je ne possède plus de téléviseur depuis longtemps, de même que je ne possède pas un certain nombre d'objets qui, à mes yeux et pour mon usage, présentent plus d'inconvénients que d'avantages. Je prends donc soin de cocher, sur la première page de ma déclaration de revenus, la case « Contribution à l'audiovisuel public » pour signifier que « aucune de mes résidences n'est équipée d'un téléviseur ». Je signe ma déclaration. Cochon qui s'en dédit !

Comme je n'étais pas à mon domicile lors de cette visite dudit contrôleur, j'ai trouvé à mon retour un « avis de passage », sans enveloppe, déposé comme une pub dans ma boîte aux lettres : à cause de mon absence ce jour-là, l'inspecteur n'a pas pu vérifier la véracité de ma déclaration signée... Vous m'en voyez désolée. Il m'est demandé de ne rien payer tout de suite car un avis d'imposition me sera envoyé ultérieurement... Je dois par ailleurs compléter et renvoyer à la direction régionale des finances publiques le bas de l'imprimé, après avoir coché une des deux options suivantes :

- Je déclare détenir un appareil récepteur de télévision depuis...
- Je maintiens ma déclaration de non détention...

Quel que soit le terme utilisé par l'administration fiscale (redevance, taxe, contribution ou autre), j'ai le sentiment d'être suspecte en ne regardant pas la télévision (comme Georges Brassens qui restait dans son lit douillet le 14 Juillet). Si la contribution à l'audiovisuel public devient un impôt, je paierai, malgré la faiblesse des programmes, mais je veux être libre de ne pas regarder la télé et de ne pas détenir de téléviseur.

La Liberté n'est-elle pas le plus grand des biens ?

48-Nuance

Posté le 15 août 2016

En réponse à une requête sur le mot nuance, les moteurs de recherche font encore ressortir en tête les *Cinquante nuances de Grey* (ou de gris, ou de gré ou de force...) mais ces nuances érotiques-là, qui n'ont même pas l'âge de raison, passeront, comme le café...

Les « vraies » nuances de gris sont bien plus nombreuses ; on en distingue, informatiquement parlant, plus de 65 000 dans un codage de l'image de 16 bits par pixel (65 536 précisément, soit 2^{16})... Le codage en 8 bits par pixel n'en permet « que » 256 ce qui est déjà confortable pour scanner une photographie argentique (il suffit, pour en faire l'expérience, de scanner la même photo papier noir et blanc une fois en « format noir et blanc », une fois en « format nuances de gris », tandis que le scan d'un document écrit peut, lui, se révéler au contraire parfaitement illisible en nuances de gris et nécessiter une copie en noir et blanc).

Dans le monde physique, les nuances de gris, celles auxquelles les imprimeurs, les peintres en bâtiment, les marchands de papier peint et quelques autres professions ont donné des *noms* (et non des *codes*) ne sont que quelques dizaines, empruntés le plus souvent aux éléments de la nature (minéraux, animaux...) : gris ardoise, gris perle, gris tourterelle, gris souris (le gris rat n'est pas identifié, bien que les gros rats gris pullulent dans les sous-sols parisiens)... Le site de création graphique [Creads](#) dit avoir compté 148 nuances de gris sur un [nuancier Pantone](#).

Combien de couleurs un humain peut-il reconnaître à l'œil nu ? Les avis sont partagés. Cela dépend bien sûr de l'environnement culturel et de la pratique professionnelle : de quelques dizaines à plus de 350 pour les graphistes plus expérimentés rapporte Creads. Mais pour le commun des mortels, l'expert américain LeRoy Bessler, dans son étude *Communication-Effective Use of Color for Web Pages* affirme que l'œil humain ne peut faire clairement la distinction qu'entre cinq nuances de gris ou, du reste, cinq nuances de n'importe quelle couleur.



Les *nuances de gris* me font penser, phonétiquement (et compte tenu de mes obsessions intellectuelles), aux *nuances d'écrit*, sujet quasiment vierge (c'est toutefois le titre d'une émission de radio de Nouvelle-Calédonie en 2015).

Je gagerais volontiers que les nuances d'écrit sont aussi nombreuses que les nuances de gris. La gamme des différences, des subtilités, des degrés, des variantes, entre le noir et le blanc, ou entre le blanc et le noir, entre le rien et le tout, entre le rien que représenterait l'absence d'écrit et le tout que constituerait l'acte parfait, ces nuances donc tiennent – et c'est cela qui est intéressant – autant :

- à la **forme physique** du document et à son apparence (le cahier, le registre, le diplôme mérovingien, le codex, le plan, le tableau, la liste...) ;
- à sa **portée**, c'est-à-dire à l'engagement juridique et moral qu'il contient (de la loi à la circulaire en passant par le décret et l'arrêté, de la politique au mode opératoire en passant par la directive et la procédure, des notes de réunion au procès-verbal en passant par le compte rendu formel ou informel) ;
- à sa **valeur de preuve au moyen de ses circuits de validation et de diffusion** (traces de consentement, enregistrement au départ et à l'arrivée, visas ou faire-suivre, nombre d'exemplaires et tout autre indice qui permet de croiser les éléments d'information pour aboutir à la conviction de la réalité des faits).

Il y a aurait des cours entiers à remplir pour enseigner aux professionnels de l'information à distinguer et à nommer toutes les nuances de l'écrit.

C'était un petit couplet de diplomatique (et pas d'archivistique, nuance !).

49-Fulgurance

Posté le 22 août 2016

Ce qui ressemble à l'éclair par sa brillance et sa rapidité (définition de fulgurance) peut subjugué par sa beauté ou être dommageable à celui ou celle qui s'est imprudemment exposé(e) et se retrouve foudroyé(e).

Depuis la mondialisation de la société de l'information, la fulgurance numérique s'est imposée comme une des caractéristiques, un des attributs des réseaux sociaux, de même que l'éclair était un attribut du tout puissant Zeus-Jupiter dans l'Antiquité gréco-romaine.

La fulgurance numérique est un phénomène que j'observe volontiers, comme j'observerais un phénomène météorologique attractif et instructif, en prenant toutefois les précautions minimum pour ne pas risquer un impact fatal, pour ne pas me hasarder à être subitement électrocutée par la petite phrase qui tue, le tweet assassin, la vidéo infernale qui lamine sa victime.

À l'origine, il y a trois fois rien : quelques données, des mots, des sons, des images, un petit fichier somme toute très anodin. Très anodin numériquement mais trop souvent tronqué, décontextualisé et déformé (« Vous voudriez me faire dire que je veux vous tuer, mais vous n'y parviendrez pas ! » transformé en « Je veux vous tuer ! »), délocalisé (extrait de sa sphère de production initiale, restreinte, personnelle voire intime, comme peuvent l'être les phrases et vidéos volées à la vie privée), pervers et déprédateur. Absence d'authenticité, de complétude et de respect des droits des personnes, à partir de quoi plus rien n'est garanti.

Le postage peut être le fait d'une intention délibérée de nuire (tous les coups sont permis dans la guerre ouverte des médias) ou résulter d'une imprudence, inconséquence, imbécillité (cas le plus fréquent sans doute), ou encore être accidentelle (un accident peut survenir même quand on est prudent...).

C'est alors que se produit le phénomène proprement dit : les données se cristallisent brusquement et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, ce rien d'information, enregistré sur la toile, est aspiré par la viralité des réseaux conducteurs et se propage en quelques secondes en des millions de points de l'espace internet, tout comme un éclair qui irradie le ciel. Objectivement, le phénomène n'est pas sans beauté.

Le tonnerre social est tantôt audible tantôt plus discret. La foudre s'abstient le plus souvent mais pas toujours. La fulgurance numérique fait quelquefois des dégâts. Ce sera une âme brisée, une carrière démolie, une vie cassée ou un être conduit au néant. Mais la foule spectatrice s'est déjà dispersée, attirée par un nouveau jaillissement de données excitantes. Ah ! La cruauté de la nature humaine le dispute méchamment à la cruauté de la nature tout court.

Ceci dit, certains internautes me font penser à ces enfants qui, pris par l'orage, saisissent une tige de fer pour se défendre contre l'ennemi potentiel et courent se placer sous un arbre...

Une question d'éducation, encore et toujours.



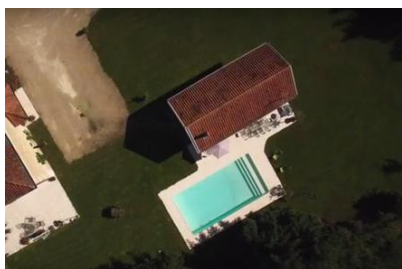
Je reviens à une acception plus classique de fulgurance, au sens d'une action inspirée et visionnaire. Parmi les personnages auxquels la notion de fulgurance est volontiers associée se trouvent le peintre Georges Mathieu et l'émir Abd el-Kader, dans des domaines bien différents mais également positifs. J'avoue que si l'un et/ou l'autre vivaient encore et avaient un compte Twitter, je m'abonnerais...

50-Cybersurveillance

Posté le 29 août 2016

L'ère de la cybersurveillance constitue assurément l'un des épisodes les plus fantastiques de l'histoire de la compétition que se livrent depuis des siècles la technique/la technologie et le droit.

Un article récent et très documenté du *Temps* rapporte plusieurs cas de **surveillance publique du territoire par des drones à des fins fiscales**, dans divers pays (Espagne, Suisse... mais pas en France).



Il s'agit de repérer les constructions immobilières (vérandas, garages, piscines...) que leurs propriétaires auraient « oublié » de déclarer à l'administration des impôts. Résultats pour l'Espagne : 1,7 million de constructions illégales localisées et 1,25 milliard d'euros collecté en regard. Impressionnant ! Les drones du fisc argentin ne sont pas en reste. La Grèce, après s'être appuyée sur Google Earth, veut maintenant avoir aussi ses drones fiscaux. Un vrai filon. Fini le bon temps de la resquille car les caisses des États sont vides.

Est-ce légal ? Non. Est-ce illégal ? Pas davantage. C'est juste « hors-la-loi » car la loi ne comporte pas de liste limitative des outils de l'administration fiscale (les outils sont rarement du ressort de la loi). Cela existe parce que la technologie le permet et que cela correspond à un besoin ou à une envie. Ce qui n'est pas interdit est autorisé...

C'est alors qu'entrent en scène les défenseurs de la vie privée et de la protection des données personnelles (notamment en Suisse), et on ne peut nier que la propriété d'un bien soit une donnée personnelle, qu'on ait déclaré ce bien au fisc ou non.

Quel est le cadre réglementaire de cette collecte de données ? La procédure est-elle documentée ? Les intéressés ont-ils été prévenus officiellement ? L'opération est-elle présentée sous couvert de cartographie du territoire ou d'emblée comme contrôle fiscal ? Qui détient les données (sachant que des entreprises sous-traitantes interviennent dans la manipulation et l'exploitation des drones) ? Que deviennent ces données personnelles en images géolocalisées après le redressement fiscal (*i. e.* la finalité supposée) ? Combien de temps sont-elles conservées ? Comment sont-elles détruites (s'il est réellement possible de les détruire, ce qui reste peut-être à démontrer). Quel accès à ces archives dans le temps ?

Cet exemple nous change agréablement de la seule surveillance des mails des salariés par l'employeur qui représente au moins 90% des articles relatifs à la cybersurveillance sur le web français. Approche restrictive, voire monomaniaque de la cybersurveillance.

Car la cybersurveillance vise « tout moyen de contrôle technique, sur une personne ou un processus, lié aux nouvelles technologies et plus particulièrement aux réseaux numériques de communication » écrit Murielle Cahen. Cette définition est particulièrement pertinente, contrairement à d'autres ici ou là, car elle met en avant **les deux composantes du monde numérique : les outils d'une part, le réseau d'autre part**, les uns et l'autre formant un couple potentiellement diabolique.

C'est que le numérique est diablement efficace et les humains diablement inconscients quand ils jouent avec le feu. Le numérique, c'est fun. Allons-y !

Puis les bévues suscitent des craintes ; les abus suscitent des plaintes. On juge. On légifère. De nouveaux outils contournent les interdictions ou investissent de nouvelles activités non encore investies par le droit. Un jeu de chat et de souris.

Que penser de tout cela ? Que les technologies numériques auraient finalement accouché d'une simple variante orthographique : on est passé d'une perspective de séjour éprouvant aux Enfers avec **Cerbère-surveillance** à une vie quotidienne exténuante sous **Cyber-surveillance**. Même plus besoin d'attendre d'être mort.

Quand on vous dit que tout va plus vite avec le numérique !

51-Soutenance

Posté le 5 septembre 2016

La soutenance est une activité vertueuse.

Je ne parle pas là, bien évidemment, de l'action des souteneurs à l'encontre des dames de petite *vertu*.

Je parle de cette épreuve ponctuelle, d'une durée de quelques minutes à quelques heures, qui ponctue une formation universitaire, au cours de laquelle l'étudiant, l'impétrant à un titre universitaire, présente à un jury académique son travail personnel de recherche ou son mémoire de fin d'études.

On utilise le même mot, soutenance, dans le monde des consultants et sous-traitants pour désigner la présentation orale d'une proposition technico-commerciale à un client ou à un prospect. La seule différence est que, dans le monde universitaire, 99% des soutenances conduisent au diplôme tandis que, dans le monde économique, le pourcentage de soutenances qui débouchent sur un contrat de prestation excède rarement 30 ou 40%. Dans le premier cas, on juge, en soi, le travail d'un étudiant qui, en général, a été tutoré et dont la production ne recèle pas de grandes surprises (si l'exercice est médiocre, la note ou la mention sera plus faible, voilà tout). Dans le second cas, il s'agit de choisir un prestataire et donc d'éliminer les autres, selon les lois de la concurrence. Mais pour l'auteur, l'exercice est le même : assumer et défendre au mieux ses idées et sa compétence pour décrocher le pompon.

La soutenance est vertueuse dans le sens où il s'agit d'une étape essentielle, celle qui permet de clore, pour l'auteur et pour ses interlocuteurs, le processus de réflexion et de mise en forme rédactionnelle. La soutenance comprend une synthèse, une valorisation de la quintessence du travail, une prestation orale, autant d'éléments sans lesquels la production intellectuelle est inaccomplie, inachevée.

Un mémoire sans soutenance est comme un plat concocté soigneusement par un chef cuisinier qui le laisse sur le fourneau sans le servir aux convives.

L'ennui est que la soutenance a tendance à adopter les lourdeurs des thèses et mémoires eux-mêmes : longueur, caractère abscons, désincarnation, conformisme. On s'y ennue souvent des deux côtés, à la produire et à y assister. Les thèses-fleuves endorment les membres du jury ; les soutenances plan-plan ne les réveillent pas.

Heureusement, la soutenance en 180 secondes est arrivée !



Elle vient d'Australie en passant par le Québec, avec son exigence de concision et de simplicité ; la thèse (s'il y a vraiment une thèse et si elle est bonne) doit pouvoir être expliquée simplement à un jury profane, voire à un enfant dirait Einstein. Tout dire en très exactement trois minutes. Un défi de nature à doper les étudiants et leur jury. De fait, il est enthousiasmant de voir la créativité et le dynamisme des étudiants qui s'y sont livrés. C'est devenu un sport ou un jeu, avec ses tournois et ses finales :

- Ma thèse en 180 secondes - Finale régionale Bretagne 2013 - Prix du Jury : Marianne Prévôt
- Ma thèse en 180 secondes - Finale internationale 2014 : Chrystelle Armata
- Ma thèse en 180 secondes - Finale régionale 2016 Université de Strasbourg

Tout le monde y gagne ; en temps et en clarté. Pour l'impétrant, le gain de temps n'est pas immédiat car la concision et la justesse de l'exposé requiert une préparation soignée qui l'oblige à rechercher plus profondément en lui l'originalité et la spécificité de sa pensée. Et ça, aurait dit Thucydide, c'est un acquis pour toujours, donc du temps gagné sur les projets ultérieurs.

La soutenance en 180 secondes est une salutaire révolution à 180°. Si j'étais ministre, je l'introduirais partout...

52-Délivrance

Posté le 12 septembre 2016

Tout le monde peut prétendre à la délivrance pour peu qu'il se trouve prisonnier ou oppressé par un poids physique ou moral (en souhaitant que l'attente ne soit pas trop longue).

Il en va de même pour les choses qui, elles aussi, peuvent prétendre à la délivrance.

Pour les humains, la délivrance, comme la libération (les deux termes sont synonymes), met l'accent sur le soulagement de l'intéressé débarrassé de son fardeau, sur sa sensation de liberté. Mais le préfixe dé- (mon préféré de la langue française avec re-) souligne en plus la rupture entre l'état précédent (négatif) et le nouvel état (positif). La délivrance traduit un changement et une amélioration.

Pour les choses, qui ignorent – jusqu'à preuve du contraire – le statut de chose libre ou de chose prisonnière, la délivrance traduit tout bonnement un changement de propriétaire ou du moins de détenteur.

La chose délivrée – un bien, un titre ou un permis, un diplôme ou un médicament – est remise par une personne à une autre. Et ce qui caractérise cette remise, ce qui lui vaut le terme un tantinet pompeux de délivrance est que l'opération s'effectue dans un cadre réglementaire ou contractuel et, en général, est enregistrée, à des fins de preuve :

- le pharmacien délivre les médicaments sur la foi d'une ordonnance médicale en bonne et due forme ;
- la préfecture délivre un titre de séjour, après vérification que le dossier du requérant est conforme aux circulaires en vigueur ;
- l'université délivre un diplôme sur la foi des résultats aux épreuves correspondantes ;
- un entrepreneur individuel délivre à son conjoint (s'ils vivent en communauté de biens) une information sur son activité commerciale et/ou artisanale (les personnes intéressées trouveront ici un modèle d'attestation de délivrance d'information).

La délivrance de documents est également une activité récurrente dans les relations contractuelles entre les entreprises et leurs prestataires : étude technique, note d'expertise, rapport de test, manuel de formation, etc. L'ensemble de ces documents est très précisément désigné par le terme générique de livrables, que certaines personnes appellent « délivrables » (par transposition de l'anglais *deliverables*). Ce qui est notable est que le suffixe -able indique ordinairement une possibilité, le fait qu'une chose peut se produire mais pas systématiquement qu'elle doit se produire (arable, guéable, guérissable, échangeable, discutable, démontable et éjectable). Or, dans une mission dûment contractualisée, les livrables sont obligatoires. Leur non-délivrance constitue même une faute avec ses potentielles conséquences financières et juridiques (inconfortable, regrettable et préjudiciable).

On considère généralement la délivrance comme la fin d'un processus, ce qui est restrictif. La délivrance, d'un être ou d'un document, est tout aussi bien le début d'autre chose, le point de départ d'une suite ou d'un autre processus, une étape lisible, un repère, dans le mouvement incessant des activités

Pour ma part, avec la délivrance de ce billet, je clos un lustre de billets hebdomadaires suffixés à l'année (-ité, -o, -oire, -ule et -ance) initié à l'été 2011, sans contrainte réglementaire mais avec une auto-contrainte oulipienne, et sans contrat sinon avec moi-même, ce qui n'est paradoxalement pas toujours plus facile à gérer...



Liens web

01-Persévérance

<http://an-2000.blogs.liberation.fr/2015/09/08/le-blog-est-mort/>

02-Assurance

<http://jardinage.comprendrechoisir.com/plante/voir/110/petit-pois#sous-especes>

<http://www.slate.fr/lien/65289/assurances-folles-jambes-aliens-oeil>

03-Balance

http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/04/30/fonds-en-liquide-doutes-sur-la-defense-de-claude-gueant_3168751_823448.html

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Skeuomorphisme>

04-Gouvernance

<http://blog.cr2pa.fr/2014/02/larchivage-managerial-pierre-angulaire-de-la-gouvernance-de-linformation/>

05-Bien-pensance

<http://arretsurinfo.ch/>

<http://www.marieannechabin.fr/2015/02/sans-archives-on-affabule/>

06-Provenance

<http://cahl.webfactional.com/> (Archives Charlie à Harvard)

<http://www.archives.rennes.fr/archives-et-inventaires/actualite-des-fonds/sauvegarde-des-messages-charlie/>

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226>

<http://www.unesco.org/webworld/ramp/html/r9008f/r9008f07.htm>

07-Connaissance

<http://www.les-infostrategies.com/article/031269/document-donnee-information-connaissance-savoir>

<https://brunochoudet.wordpress.com/2009/03/30/donnee-information-connaissance/>

<https://www.erudit.org/revue/mi/2012/v16/nmi0284/1012391ar.html>

08-Quittance

09-Vidéosurveillance

http://www.ebooksgratuits.org/html/feval_la_quittance_de_minuit_1.html

10-Clairvoyance

[http://www.latribune.fr/economie/international/quatre-chiffres-qui-montrent-l-ampleur-inedite-des-actes-terroristes-en-2014-522947.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151117](http://www.latribune.fr/economie/international/quatre-chiffres-qui-montrent-l-ampleur-inedite-des-actes-terroristes-en-2014-522947.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151117)

<http://www.marieannechabin.fr/je-pense-2/le-syndrome-d%E2%80%99epaminondas/>

11-Vigilance

<http://meteo62et59.unblog.fr/vigilance-meteo/>

<http://www.denoel.fr/Catalogue/DENOEL/Romans-francais/Histoires-vraies-suivi-de-La-Vie-dangereuse-et-de-D-oultremer-a-indigo>

<http://www.lavoixdunord.fr/region/wimereux-vigilance-bleue-une-journee-pour-feter-ia31b49089n2185522>

12-Concordance

13-Surabondance

http://www.businesswire.com/portal/site/google/index.jsp?ndmViewId=news_view&newsId=20070426005399&newsLang=en (Gartner)

<http://www.edmonium.com/infos-breves/2009-4/2009-1/>

<http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-130315-lorsque-la-surabondance-de-communication-genera-de-la-sous-abondance-de-valeur-1108527.php>

14-Naissance

15-Correspondance

http://www.marieannechabin.fr/delisle-russie-xviiiie_siecle/

<https://www.linkedin.com/pulse/smart-replies-did-exist-france-last-18th-century-marie-anne-chabin?trk=mp-author-card>

16-Itinérance

<http://encinematheque.fr/seconds/S45/index.asp>

<http://energie.edf.com/hydraulique/energies-marines/carte-des-implantations-marines/usine-maremotrice-de-la-rance/presentation-51516.html>

<http://martinique.la1ere.fr/2016/01/02/miss-france-2016-morgane-edvige-est-de-retour-en-martinique-319129.html>

http://voyage.michelin.fr/web/destination/Portugal_et_Madere-Bragance/sites-touristiques

<http://www.chantefrance.com/>

<http://www.doucementlematin.com/archive/2010/03/13/les-enfants-du-paradis-carne.html>

<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/jeanne-mance/>

<http://www.espritrande-reflexphotos.org/article-20852133.html>

<http://www.festival-astronomie.com/>

<http://www.frontenac-ameriques.org/histoire-et-memoire/article/nouvelle-france-canada-canada>

<http://www.goodreads.com/quotes/122453-caelum-non-animum-mutant-qui-trans-mare-currunt-they-change> (Horace)

<http://www.histoire-france.net/temps/chateaux-loire>

<http://www.idlangues.fr/outils/langues-du-monde/afrikaans.html>

<http://www.mairie-cousance.fr/>

<http://www.mairie-neuillyplaisance.com/>

<http://www.manufrance.fr/>
<http://www.mariefrance.fr/>
<http://www.pataphysiquelibre.org/concepts.html>
[http://www.pataphysiquelibre.org/concepts.html#pompe \(pompe a phynance\)](http://www.pataphysiquelibre.org/concepts.html#pompe (pompe a phynance))
<http://www.saint-bonnet-briance.fr/>
<http://www.torranceca.gov/9009.htm>
<http://www.tourismefdf.com/>
<http://www.voyageur-independant.com/cap-bonne-esperance-afrique-du-sud/>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Abel_Gance
https://fr.wikipedia.org/wiki/Anatole_France
https://fr.wikipedia.org/wiki/Aux_Dames_de_France
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Casamance>
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Penzance>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Mend%C3%A8s_France
https://fr.wikipedia.org/wiki/Venance_Fortunat
<https://www.youtube.com/watch?v=gyUOEz7pE9k>
[https://www.youtube.com/watch?v=wSgUnZbukKw \(durance\)](https://www.youtube.com/watch?v=wSgUnZbukKw (durance))

17-Signifiance

<https://fr.wikipedia.org/wiki/FAMAS>

18-Déchéance

19-Sous-traitance

<http://blog.cr2pa.fr/2014/05/temps-reel-et-temps-differe/>

20-Redondance

<http://www.mediaculture.fr/2015/12/28/medias-professionnels-vide-buzz-communication/>

21-Croissance

<http://informatique.linformaticien.com/croissance-donnees.html>

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/e-commerce-avril-2015.shtml>

<http://www.marieannechabin.fr/2011/08/linearite/>

<http://www.rfi.fr/economie/20160129-croissance-france-insee-consommation-menage>

22-Décroissance

<http://simplicite-volontaire.wifeo.com/les-10-conseils-pour-debuter.php>

<http://www.decroissance.org/>

23-Excroissance

https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Spindler

24-Chance

25-Ordonnance

https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l'%C3%A9tat_civil_en_France

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordonnance_de_Villers-Cotter%C3%AAts

https://fr.wikipedia.org/wiki/Trois_Glorieuses#Ordonnances_du_25_juillet_1830

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=23234380020AA82395FB905B286A3211.tpdila21v3?cidTexte=JORFTEXT000032004939&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00032003864>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000636232>

26-Bienveillance

http://poules.landaises.free.fr/ferme_coureau.htm

https://fr.wikipedia.org/wiki/Vladimir_Jank%C3%A9l%C3%A9vitch#La_m.C3.A9taphysique_du_.C2.AB_je_ne_sais_quoi_.C2.BB_et_du_.C2.AB_presque_rien_.C2.BB

27-Confiance I

<http://bascoblog.hautetfort.com/media/01/01/1421604637.JPG>

28-Confiance II

<http://www.marelibri.com/t/main/3308932-scores/books/RELEVANCE/29100?l=en>

<http://www.marieannechabin.fr/2011/11/fiabilite/>

29-Résistance

<http://mobile.loiret.fr/archives-restauration-mode-d-emploi-actualite--78897.htm>

<http://www.fondationresistance.org>

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/25/annette-wieviorka-comprendre-ce-monde-nouveau-et-mouvant_4889969_3232.html

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/25/boualem-sansal-nommez-l-ennemi-nommez-le-mal-parlez-haut-et-clair_4889947_3232.html

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/25/ismael-saidi-un-rien-pouvait-nous-sauver_4889962_3232.html

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/25/les-reseaux-sociaux-en-resistance_4890055_3232.html

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/25/mireille-delmas-marty-la-paix-ne-se-gagnera-pas-dans-une-surenchere-repressive_4889968_3232.html

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/25/pascal-convert-dire-nous-avant-de-dire-je_4890024_3232.html

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/25/ruwen-ogien-une-sortie-de-brouillard-de-la-pensee_4890032_3232.html

30-Gourance

<https://www.youtube.com/watch?v=uPx-yiYKA1o>

31-Reconnaissance

<https://www.linkedin.com/pulse/panama-papers-4-remarques-sur-la-forme-marie-anne-chabin>

32-Maintenance

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Maintenance>

33-Jouissance

https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Visiteurs_%28film,_1993%29

34-Réjouissance

http://dicocitations.lemonde.fr/definition_littre/24951/Rejouissance.php

35-Invariance

<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-05-0026-006>

36-Ignorance

37-Accointance

<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/accointance>

38-Fragrance

<http://www.deco.fr/jardin-jardinage/fleur-et-plante-fleurie/digitale/>

<http://www.franceculture.fr/oeuvre-le-gout-de-l-archive-de-arlette-farge>

<http://www.slate.fr/story/118107/odeur-livres-parfums>

39-Flagrance

http://fr.harrypotter.wikia.com/wiki/Mal%C3%A9fice_de_Flagrance

40-Souffrance

41-Instance

https://fr.wikipedia.org/wiki/Programmation_orient%C3%A9e_objet

42-Inconsistance

<http://blog.cr2pa.fr/2014/10/linformation-guimauve/>

43-Vacance

44-Laitance

<http://latriperie.blogspot.fr/2011/11/laitance-de-hareng-fume.html>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Physiologie_du_go%C3%BBt

45-Légifrance

https://fr.wikipedia.org/wiki/Journal_officiel_de_la_R%C3%A9publique_fran%C3%A7aise

46-Relance

<http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0211166712335-quatre-evenements-qui-pourraient-relancer-la-crise-en-europe-2017847.php>

<http://www.mediatheque-cdcfalaie.fr/prest-numerique->

47-Redevance

<http://pointdroit.com/difference-taxe-impot-redevance/>

48-Nuance

<http://ecrivainducaillou.over-blog.com/2015/07/quatre-nuances-d-ecrit-des-livres-et-nous-au-feminin.html>

<http://www.creads.fr/blog/inspirations-design/nuances-de-gris>

<http://www2.sas.com/proceedings/sugi29/176-29.pdf> (Bessler)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Pantone_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pantone_(entreprise))

49-Fulgurance

<http://georges-mathieu.fr/>

<http://www.univ-paris13.fr/benjaminstora/articlesrecents/251-lemir-abd-el-kader-guerrier-lucide-savant-melancolique>

50-Cybersurveillance

http://www.murielle-cahen.com/publications/p_reseau.asp

<https://www.letemps.ch/economie/2016/08/11/drones-traquent-fraudeurs-fiscaux>

51-Soutenance

<http://mt180.fr/>

https://www.youtube.com/watch?v=alm1_5lf3tk (Strasbourg)

<https://www.youtube.com/watch?v=SGurxZvGkw4> (Marianne Prévôt)

<https://www.youtube.com/watch?v=tEyd38vjMXA> (Chrystelle Armata)

52-Délivrance

<https://www.afecreation.fr/cid62145/attestation-de-delivrance-de-l-information-donnee-par-l-entrepreneur-individuel-a-son-conjoint-commun-en-biens.html?espace=2>

Index des mots-clés

(les numéros renvoient aux numéros des billets)

- Abondance, 13
- Accointance, 37
- Acquaintance, 37
- Acronyme, 17
- Acte écrit, 08, 14
- Anglais, 24
- Animaux, 26
- Arc-en-ciel, 11
- Archivage, 19
- Archivage managérial, 02
- Archiver, 38
- Archives, 06, 10, 18, 21, 22, 33
- Archives audiovisuelles, 09
- Archiviste, 33
- Archivistique, 03, 20, 23, 35
- Assurance, 02
- Auteur, 28
- Avis, 43
- Balance, 03
- Ballon, 07
- Bible, 12
- Bi-directionnalité, 35
- Bien-pensance, 05
- Bienveillance, 26
- Bi-fonctionnalité, 35
- Blog, 01
- Boucherie, 34
- Bragance, 16
- Caméra, 09
- Cap de Bonne Espérance, 16
- Cendrars (Blaise), 11
- Chance, 24
- Charlie, 06
- Charlotte, 04
- Clairvoyance, 10
- CNIL, 09
- CO2, 13
- Collègue, 26
- Concordance, 12
- Confiance, 27, 28
- Connaissance, 07, 29, 36, 37
- Conservation, 39
- Contradiction, 18
- Contrôle fiscal, 39
- Copie, 20
- Correspondance, 15
- Cousance, 16
- Coût, 02
- Critique, 28
- Croissance, 21
- Cybersurveillance, 50
- Cycle de vie, 14
- Déchéance, 18
- Décroissance, 22
- Défiance, 27
- Délivrance, 52
- Dématérialisation, 14, 45
- Dessert, 04
- Diplomatique, 48
- Document, 02, 37, 40, 41
- Donnée, 07
- Données, 20
- Données personnelles, 50
- Dossier, 40
- Droit, 50
- Drone, 50
- Durance, 16
- Écrit, 08, 14, 48
- Éditeur, 28
- Égalité, 47
- Entretien, 32
- Épaminondas, 10
- Erreur, 30
- Estimation, 02
- Évaluation, 20
- Excroissance, 23
- Exemple, 41
- Féval (Paul), 08
- Fisc, 31, 50
- Flagrance, 39
- Fleurance, 16
- Fort-de-France, 16
- Fragrance, 38
- Fraternité, 47
- Fraude, 31
- Fromage blanc, 42
- Fulgurance, 49
- Gaspillage, 22
- Gastronomie, 44
- Géolocalisation, 09
- Gourance, 30
- Gouvernance de l'information, 04
- Gris, 48
- Guillaume d'Orange, 01
- Histoire, 25
- Humain, 27
- Humains, 26
- Ignorance, 29, 36
- Impôt, 47
- Inconsistance, 42
- Indigo, 11
- Information, 07, 13, 32, 42
- Inquisition, 05
- Instance, 41
- Internet, 34
- Invariance, 35
- IVD, 14
- Jargon, 17
- Jouissance, 33
- Journal Officiel, 45
- Journaliste, 05
- Justice, 03
- Kleenex, 42
- Lac d'Amance, 16
- Laitance, 44
- Langue française, 17
- Légifrance, 45
- Lettre, 15
- LGBT, 06
- Liberté, 47
- Lien, 37
- Livable, 52

Loupe, 23
 Loyer, 08
 Maintenance, 32
 Marqueterie, 23
 Médias, 10
 Mémoire, 51
 Météo, 11
 Mètre linéaire, 21
 Missive, 15
 Naissance, 14
 Neuilly-Plaisance, 16
 Nouvelle-France, 16
 Nuance, 48
 Numérique, 25, 27, 38, 49
 Odeur, 38
 Onfray (Michel), 05
 Orange, 01
 Ordonnance, 25
 Panama papers, 31
 Penzance, 16
 Persévérance, 01
 Portrait chinois, 04
 Prêt numérique, 46
 Principe de pertinence, 06
 Principe de provenance, 06
 Procès-verbal, 39
 Provenance, 06
 Quadriennale, 18
 Quittance, 08
 Rance, 16
 Rapidité, 49
 Rationalité, 18
 Reconnaissance, 31
 Recrutement, 43
 Redevance, 47
 Redondance, 20
 Référence, 28
 Réjouissance, 34
 Relance, 46
 Réseau, 15
 Réseaux sociaux, 49
 Résistance, 29
 Responsabilité, 46, 49
 Réussite, 01
 Risque documentaire, 19
 Saint-Bonnet-Briance, 16
 Scotch, 29
 Sérendipité, 24
 Sigle, 17
 Signifiante, 17
 Skeuomorphisme, 03
 Snapchat, 14
 Souffrance, 40
 Sous-traitance, 19
 Soutenance, 51
 Surabondance, 13
 Système d'information, 12
 Table, 12
 Taxe, 47
 Technologie, 50
 Télévision, 47
 Temps, 30
 Temps de travail, 46
 Temps différé, 19
 Terrorisme, 10
 Thèse, 51
 Torrance, 16
 Travail, 40
 Tri, 20
 Vacance, 43
 Vidéosurveillance, 09
 Vigilance, 11

Présentation de l'auteur



Marie-Anne Chabin est un expert indépendant dans le domaine de l'archivage et de l'information numérique. Ancienne élève de l'École des chartes (Paris), elle a effectué une partie de sa carrière à la Direction des Archives de France, puis choisi d'élargir son expérience à la gestion électronique de documents et à l'audiovisuel (à l'Institut national de l'Audiovisuel entre 1997 et 1999), avant de fonder en 2000 son propre cabinet de conseil Archive 17.

Concepteur de la méthode Arcateg™ (archivage par catégories), elle accompagne aujourd'hui les entreprises dans la définition et la mise en œuvre d'une politique d'archivage centrée sur les risques et les responsabilités des managers et des collaborateurs (www.arcateg.fr).

Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur l'information sous toutes ses formes et la place des archives dans la société, elle propose également des formations à l'archivage managérial (*records management*) et à la diplomatie numérique, disciplines qu'elle a enseignées au Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) de 2008 à 2014. Elle est actuellement chargée de cours à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

Elle est membre fondateur et secrétaire général du CR2PA, Club de l'archivage managérial (www.cr2pa.fr).

Marie-Anne Chabin a été le responsable pédagogique du MOOC « Bien archiver : la réponse au désordre numérique » qui a séduit des milliers d'internautes en 2015 (partenariat Nanterre-CR2PA).

Elle tient le blog www.marieannechabin.fr depuis 2011.